



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE BUDGET 2024

(Du 28 novembre 2023)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 7, 21 et 28 novembre 2023 pour examiner le budget de l'exercice 2024 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères et de la présidence.

Discussion générale

Le budget 2024 présente un excédent de charges de CHF 9'070'300.

Ce dernier a été présenté par le Conseil communal comme un budget en amélioration, établi dans le cadre du projet de réforme et de modernisation de l'administration communale (REMO) lancé début 2022. Son but en est l'assainissement de la situation financière de la Commune sur un horizon de dix ans en augmentant progressivement le degré d'autofinancement des investissements jusqu'à 70% en 2033, réalisable en plafonnant les investissements à un montant de 50 millions de francs nets par année et en améliorant le résultat des comptes.

Les investissements totaux nets au budget 2024 s'élèvent à CHF 49'976'000, dont une très grande part porte sur des crédits déjà accordés. Ce montant, désormais plafonné, est le même que celui du budget 2023. Le degré d'autofinancement, calculé selon la LFinEC, est budgété à 7.10%, ce qui correspond à une insuffisance de financement de 47 millions avec les investissements prévus. Cela représente une amélioration par rapport au degré du budget 2023, qui était de 0.06%



seulement. Le présent degré d'autofinancement était celui prévu selon les projections présentées par le Conseil communal lors de la modification du Règlement Communal sur les Finances.

La dette à long terme, estimée à 486 millions à la fin 2024, n'augmente que peu par rapport à l'estimation à 481 millions prévue au budget 2023. Ceci est notamment dû à l'augmentation des emprunts à court terme, plus favorables dans le contexte des taux actuels. Le taux moyen de la dette à long terme augmente, à 1.02% actuellement. Le coût des intérêts passifs à court et à long terme augmente de CHF 1'950'000 par rapport au budget 2023.

Les commissaires constatent pour les années suivantes, notamment 2025, un investissement planifié dépassant très largement les 50 millions admis par le règlement communal sur les finances. La planification des investissements doit donc encore être adaptée, impliquant des choix politiques, entre les priorités importantes et nombreuses telles que l'assainissement énergétique du patrimoine administratif, la rénovation des collèges, la résilience climatique, la construction de salles de sports pour les clubs et pour l'école, pour n'en citer que quelques-unes.

Fin 2023, la fortune nette devrait se monter à 181 millions de francs pour atteindre 172 millions en fin 2024.

Le budget affiche des revenus fiscaux prévus en hausse. Si c'est une bonne nouvelle, certains commissaires cependant se demandent si un prélèvement à la réserve conjoncturelle, bien que dégressif par rapport aux exercices précédents, est encore justifié. En effet, il est difficile pour certains commissaires de comprendre la justification d'un tel prélèvement au sens de l'article 50 al.3 de la LFinEC.

Les commissaires saluent les efforts d'assainissement du Conseil communal. Malgré l'inflation et la hausse du prix de l'énergie, le chapitre Biens et Services a légèrement baissé par rapport au budget 2023. Il est toutefois constaté qu'à toutes choses égales, la marge de manœuvre en matière d'économies se rétrécit.

Les charges de transfert augmentent de 2 millions. En particulier, la contribution au "pot commun" des transports publics augmente de 1.4 millions, sous l'effet défavorable du programme d'économie de la Confédération sur le trafic régional voyageur.

La Commune de Neuchâtel joue un rôle clé dans la péréquation horizontale en y contribuant à raison de 86%. Notons encore que les impôts sur les personnes morales, à l'origine répartis à 100 points entre le

canton et la commune de résidence, sont aujourd'hui répartis à 125 pour le canton et 75 pour les communes. Ces 75 points sont répartis à 67% pour Neuchâtel et à 33% au pot commun des communes. Il n'y a donc plus que 50.25% de l'impôt PM initial qui vient directement à la Commune. En 2024, le plafonnement des recettes, décidé par le Grand Conseil ("écrêtage"), impacte le présent budget, mais est partiellement compensé par une augmentation de revenus de transfert, tels que la compensation des surcharges géotopographiques.

Le recrutement, dont le budget est dorénavant centralisé aux Ressources Humaines, est impacté par la conjoncture actuelle avec un marché de l'emploi sec pour du personnel qualifié. C'est le cas en particulier pour des positions de cadres, mais aussi pour certains métiers avec des compétences très spécifiques à certains secteurs (e.g., professions en lien avec la nature ou le bâtiment).

La commission s'inquiète de la pression croissante sur l'enseignement obligatoire. Le personnel se trouve trop souvent dans un rôle d'éducateur aux dépens de son rôle pédagogique. Le taux d'absentéisme élevé témoigne de l'urgence de la situation. Un soutien accru sur le terrain est nécessaire, mais ne saurait être résolu sans une réflexion globale sur l'école et notamment les financements cantonaux et communaux.

La résilience de notre Ville face au dérèglement climatique est une des préoccupations majeures. Les Parcs et Promenades et le Service du patrimoine bâti seront appelés à jouer un rôle clé pour la mise en œuvre de la politique climatique, nécessitant des renforts à l'avenir.

Dans divers services, il y a une évolution des EPT, citons le ramassage des déchets à Corcelles-Cormondrèche et à Peseux (3 EPT à la Voirie, avec une économie à la clé grâce à l'internalisation de l'opération), et la mise en œuvre du principe de la compensation du travail ordinaire du week-end et de la nuit en temps (6.5 EPT au Service de la Protection de la Sécurité, avec des économies en compensation, et 2.5 EPT dans d'autres domaines).

Les sous-commissions de dicastère se sont réunies entre le 9 et le 21 novembre. Leurs travaux sont présentés en détail ci-après.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Présidence & Développement durable,
Mobilité, Infrastructures et Énergie)

La sous-commission financière I, composée de Mme Laura Ding (présidente), MM Yves-Alain Meister (rapporteur) et Florian Perrin, s'est réunie le 10 novembre 2023 pour examiner le budget 2024 de la Présidence ainsi que du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (DDMIE), en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable du Dicastère DDMIE, ainsi que Mmes Laure Rotzetter, secrétaire générale du Dicastère DDMIE et Isabelle Auret, secrétaire du Dicastère DDMIE. Ont également participé à cette séance: pour la partie consacrée au Service des infrastructures, de la mobilité et de l'énergie, M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie; M. François Derouwaux, chef de l'office de la mobilité; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie (M. Nicolas Opplinger, chef de l'office de la station d'épuration est excusé). Ces derniers ont été accompagnés par MM. Daniel Margot, directeur financier et Thierry Matthey-Junod, Directeur de la distribution multi-énergie de Viteos.

Pour la partie consacrée au Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines, Mme Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines et cheffe de l'office des parcs et promenades; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'office des domaines; M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts; M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable et chef de l'office de l'environnement et du développement durable.

Pour la partie consacrée à la Présidence, M. Daniel Veuve, chancelier, Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière, M. Yannick Moser, assistant de direction et M. Grégoire Oguey, archiviste communal ont représenté la Chancellerie ; M. Serge Veya, contrôleur des finances ; M. Bertrand Cottier, chef du Service de la population et des quartiers, (Mme Florence Duvoisin, responsable de l'état civil est excusée); M. David von Niederhausern responsable du contrôle des habitants, Mme Montserrat Canete, responsable de l'office des cimetières ; Me Gilles Méroz, chef du Service juridique et Mme Françoise Küenzi, cheffe du Service de la communication ont également discuté des budgets respectifs de leurs services ou offices.

Le président du Conseil communal et conseiller communal en charge du DDMIE souhaite la bienvenue aux commissaires et leur adresse quelques remarques introductives concernant le budget 2024 de son Dicastère et de la Présidence. Le budget 2024 présente un effort particulier de réduction des BSM. La partie relative aux investissements a de même été intensément travaillée, et de manière transversale, puisque les montants présents au sein du DDMIE et du DTETPB représentent les volumes les plus importants pour la Ville. La démarche REMO se traduit particulièrement à ce niveau par la mise en place d'une planification à long terme et d'un affinage chaque année. Les projets et chantiers décidés et en cours sont des réalités avec lesquelles il faut composer, le but étant de lisser les dépenses de manière crédible. Le responsable du dicastère relève que la concomitance de calendrier de réalisation des grands chantiers en cours est un phénomène assez rare sur une année, mais le montant de l'année 2024 est au plus juste pour les dépenses prévisibles. À noter que si une dépense plus importante sur l'année en cours devait arriver pour des crédits déjà votés, sans dépassement du crédit global alloué, elle ne constituerait pas un problème fondamental. L'enveloppe des montants d'investissement s'aligne par projet sur plusieurs années.

Dès les premiers jours de la fusion, l'intégration des quatre communes s'est fait chaque année progressivement et avec prudence pour les services, les personnes, le matériel, les locaux ou encore le parc de véhicules et d'engins, menant à des économies d'échelles et de rationalisation. À titre d'exemple, comme annoncé dans le cadre du rapport 21-021, à la voirie et aux parcs et promenades, le parc de véhicules et de matériel a été rationalisé progressivement. La durée de vie de certains engins a parfois pu être prolongée grâce à un bon entretien réalisé à l'interne, rendu possible par la plus grande échelle des volumes de tâches d'entretien effectués. Une réorganisation parallèle plus efficiente des locaux a également permis de contenir les frais de fonctionnement malgré un contexte d'augmentation des coûts des matériaux, de l'énergie, des carburants et de l'inflation en général. Concernant la consommation énergétique pour l'éclairage public, qui a diminué de 15% depuis 2021, l'augmentation des prix contrecarre cette baisse continue de la consommation. Aucun effet de cette économie d'énergie n'est donc visible au budget.

Les budgets et comptes du DDMIE présentent chaque année des fluctuations importantes dues à la contribution au pot commun des transports publics, imputée à l'entité de gestion « 146.01 Mobilité » au Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie. Ce pot commun fonctionne comme une couverture de déficit. La commune n'a par ailleurs pas de prise sur le pot commun.

Puisque la Ville de Neuchâtel est la plus grande commune du canton avec la plus grande densité de desserte, les mesures d'économies fédérales et les décisions budgétaires au niveau cantonal et/ou fédéral relatives aux transports publics impactent fortement la VDN via sa contribution au pot commun (EG 146.01, 36110.00 Dédommagements cantons et concordats). À ce titre, il est à noter que le programme d'économies de la Confédération sur le trafic régional voyageur n'est pas une bonne nouvelle pour la commune puisque celle-ci intervient au moment où il faudrait au contraire renforcer l'offre en TP pour favoriser le report modal.

Au niveau de l'organisation comptable du budget présenté, l'ancienne entité de gestion «114.00 Administratif et technique» a été renommée «Infrastructures et énergies». Elle intègre l'ancienne entité de gestion «121.00 Délégué à l'énergie». L'entité de gestion «125.00 Délégué à l'environnement» a quant à elle rejoint l'entité «146.03 Environnement et développement durable». Ces changements sont commentés dans le budget et dans le présent rapport aux paragraphes concernés.

Les Commissaires de la sous-commission relèvent que le budget de fonctionnement présente une diminution globale au DDMIE et illustre bien les efforts de rationalisation et d'économies fournis. Cependant au niveau des frais liés au personnel, les chiffres ne montrent toutefois pas une tendance à la baisse suite à la fusion comme on aurait pu s'y attendre. Tout en garantissant les emplois existants au 1^{er} janvier 2021, il était attendu que le volume des EPT diminue progressivement au fur et à mesure des départs naturels (par exemple retraite). Il est répondu que, d'une manière générale, le budget reflète le phénomène de l'augmentation des échelons automatiques, ainsi que l'octroi d'une pleine indexation des salaires. Au niveau DDMIE, les 3 EPT validés dès le début de la législature dans le cadre du rapport 21-020 ont été inscrits. Les réorganisations internes permettent d'augmenter ou ajuster les activités sans augmentation des effectifs. Il arrive ainsi que des postes soient repourvus avec un cahier des charges révisité, nécessitant d'autres compétences et engendrant parfois une augmentation de classe salariale. À titre de remarque sur les charges de personnel : les montants prévus pour la formation continue du personnel ne sont pas visibles dans les entités de gestion des différents services, mais désormais centralisés au Service des ressources humaines pour des raisons d'efficacité.

Au niveau des investissements, la sous-commission s'inquiète du montant total des investissements prévus, bien qu'en principe la réalisation des montants planifiés est rarement atteinte. Les gros chantiers en cours impliqueront des ajustements progressifs de la planification.

La sous-commission salue enfin le professionnalisme et la qualité des rapports présentés au Conseil général par le DDMIE.

Dicastère de la présidence

Chancellerie

Les budgets et comptes de la Chancellerie sont en diminution constante. Les effets de la fusion sont particulièrement sensibles pour cette entité, puisque quatre chancelleries existaient précédemment. L'équilibrage entre le premier budget 2021 et le budget présenté ici s'est réalisé de manière régulière. Les deux exercices comptables achevés de 2021 et 2022, hors pandémie, et sachant que les chiffres de 2023 ne sont pas encore connus, permettent de considérer les chiffres 2024 comme étant au plus juste. Davantage de diminutions ne sont donc pas attendues pour les années à venir.

100.01 Conseil général

30 Charges de personnel

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Le montant représente les jetons pour les séances des commissions, les séances de préparation, les séances du Conseil général (pour les membres et leurs suppléants) et également les jetons pour les séances de syndicats intercommunaux. Ces montants sont fixés par arrêté du Conseil général.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Les séances du conseil général sont enregistrées et les PV sont retranscrits par un mandataire qui prépare un document rédigé. À l'heure actuelle, l'utilisation de logiciels de retranscription automatiques n'est pas envisagée, celle-ci ne permettant pas d'obtenir une qualité suffisante de passage de langage parlé à langage écrit.

100.07 Secrétariat

30000.01 Salaires et jetons de présence des Autorités

Montants prévus pour les Commissions consultatives du Conseil communal, notamment la Commission d'urbanisme.

30490.03 Indemnités de représentation

Indemnités forfaitaires pour le Chancelier et la Vice-chancelière.

31051.00 Frais de réception

Frais des réceptions organisées par le Conseil communal, telles que l'apéritif du 1^{er} août offert à la population. La fluctuation entre 2023 et 2024 est due à la réception de la présidente du Grand conseil, domiciliée dans la commune, qui constituait un événement particulier.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les prestations imputées à ce compte concernent le char de la Ville pour la Fête des vendanges, les prestations du SALI selon la convention de reprise de l'économat de la Ville par l'État de Neuchâtel, et les feux d'artifice du 1^{er} Août.

31320.00 Honoraires

Cf. commentaires au budget p.44.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le montant inscrit au budget sur cette rubrique est erroné.

Les montants qui devront être imputés sur cette rubrique en 2024 concernent la subvention fixée par convention pour la coopération internationale avec Latitude 21 (CHF 55'000.00) et les projets de développement avec la Ville jumelée de Besançon ou soutenus ponctuellement par la Ville de Neuchâtel (CHF 50'000.00), ainsi que d'autres subventions cadrées par convention : le loyer du Centre international d'étude du sport (CIES) fixé à CHF 92'000.00 et un montant de CHF 8'000.00 par an à la Société de sauvetage pour l'organisation du 1^{er} Août.

102.00 Archives

De réels défis se présentent suite au regroupement des archives des quatre communes en termes d'espace, de conditions et contexte de stockage, de classement et de gestion de manière générale. Depuis environ 2 ans, il n'est plus possible d'accueillir des archives dans les locaux actuels en raison du manque de place. Or, le volume à traiter est en augmentation de 30%, dans un état préoccupant et avec un travail de classement à rattraper. Le déménagement des stocks d'objets des musées vers le nouveau pôle de Tivoli permettra de créer de la place pour l'archivage en ville, et également de profiter d'un petit local à Tivoli même.

Réjouissant dynamisme au niveau des expositions : Plusieurs collaborations sont en train de se mettre en place avec l'Université et l'agenda des expositions déjà prévues aux archives de la ville s'étend sur environ 3 ans.

30 Charges de personnel

Au niveau de l'Office des archives, le transfert d'un EPT du secrétariat de la Chancellerie aux archives a permis de constituer une équipe fixe de trois personnes à temps partiel pour 2 EPT. Un nouvel archiviste communal est en poste depuis 2023.

104.00 Contrôle des finances

Pas de commentaire sur le budget. Le Conseil général est compétent pour choisir l'organe de révision. La Commission financière a préavisé favorablement le choix de « PricewaterhouseCoopers SA » pour les exercices 2024 et 2025 lors de séance du 2 novembre.

100 Service de la population et des quartiers

Investissements

Un système de téléphonie intelligente sera mis en place avec le SIEN afin d'offrir une meilleure prestation d'accueil des appels en répartissant les demandes et en orientant les flux.

126.01 État civil

Le budget représente la centralisation des activités d'état-civil d'un groupement de 9 communes.

30100.01 Salaires

Fluctuation par rapport au budget prévu et présenté aux autres communes due à la reprise des chiffres lors de la saisie des budgets du groupe 30 par le Service des ressources humaines.

46012.00 Quotes-parts aux émoluments cantonaux

Estimation de la refacturation aux huit autres communes selon la clé de répartition fixée par convention.

126.02 Contrôle des habitants**31300.01 Matériel d'exploitation et fournitures**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'affichage a été repris par une nouvelle société qui intègre l'affichage politique à sa prestation et n'est donc plus imputée sur ce compte.

42100.00 Émoluments administratifs

Les émoluments concernant les permis pour les frontalières et frontaliers seront encaissés par le Canton à partir d'une date indéterminée en 2024. Un impact sera donc à prévoir sur les comptes 2024.

128.00 Cimetière

La sous-commission salue la qualité de l'accueil et la mise en valeur du site. Il est souligné que depuis 1963, le cimetière est un jardin botanique: l'entretien des espaces et la conservation des essences sont assurés par les équipes des parcs et promenades.

31200.02 Électricité

L'augmentation des coûts de l'énergie est marquée pour 2024 sachant que le four fonctionne à l'électricité et est un très grand consommateur.

158.00 Accueil et quartiers**30 Charges de personnel**

Un poste a été transféré du Service de la protection et de la sécurité vers le Service de la population et des quartiers pour les assemblées citoyennes.

31300.01 Prestations de service de tiers

Au départ, le montant avait été estimé approximativement pour les besoins d'organisation des assemblées citoyennes. Le montant a été réduit progressivement, mais le démarrage effectif des assemblées citoyennes en 2023 montrera s'il sera nécessaire de conserver la ligne ou non.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le principe de distribution des subventions via les délégués de quartiers, imaginé lors de la fusion, a été revu pour être pris en charge par la Cohésion sociale (montant transféré).

106.00 Service juridique

Les effectifs sont stables et l'absorption de l'augmentation des dossiers, en particulier les permis de construire, est maîtrisée. De nombreux dossiers des anciennes communes étaient mandatés à l'externe et ont été maintenant repris à l'interne du Service juridique.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Les montants prévus sur ce compte représentent les frais de justice lorsque la Ville perd une procédure ou demande des avis de droit externes dans des domaines particulièrement spécialisés.

46120.00 Dédommagement des communes et des syndicats intercommunaux

Refacturation des activités de conseil pour les syndicats intercommunaux.

150.01 Communication

Pas de commentaire sur le budget.

La commission relève que le journal N+ a pris un aspect particulièrement lisible et agréable. L'initiative de présenter les élu-e-s est appréciée. Au fil des années, les médias régionaux ont de la difficulté à développer des sujets microlocaux et c'est sur ce point que le N+ a pris le relais et répond à de véritables attentes. L'agenda de l'été réalisé ces deux dernières années a été très apprécié.

Si le Service de communication travaille encore beaucoup avec le papier, une transition est prévue pour intensifier les activités sur le numérique.

Les contenus sont diffusés de manière choisie selon les différentes plateformes. Actuellement, la Ville compte 35'000 followers sur Facebook, ce qui constitue une communauté très importante en comparaison à celles d'autres villes même de taille plus importante. Le site internet est également un outil de communication. Par ailleurs, le SeCom assure aussi la communication institutionnelle et la relation avec les journalistes.

La distribution par le Bureau d'adresse fait partie de la chaîne d'information et représente un maillon essentiel qui parfois pose problème. Une rencontre avec les porteuses et porteurs est prévue en début d'année prochaine.

Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et l'énergie (DDMIE)

Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie

Les directives au budget demandaient de s'approcher au plus près des comptes 2022. Une modification importante au niveau de la structure est la réunion du bureau technique et du secteur de l'énergie afin de relever les défis posés par le contexte énergétique actuel. Un renforcement du personnel dans le secteur de l'énergie est prévu.

Les installations photovoltaïques appartenant à Viteos, installées sur un bâtiment de la Ville, permettent à celle-ci de bénéficier d'un tarif d'autoconsommation très avantageux. L'énergie excédentaire produite appartient à Viteos et est injectée dans le réseau. En partenariat avec Viteos et en utilisant le « fonds solaire » qui lui appartient, la Ville entend exploiter le 90% du potentiel de production solaire des toitures de ses propres bâtiments à l'horizon 2027 afin de maximiser le potentiel d'autoconsommation. Les installations permettant un rendement supérieur sont priorisées. La démarche sera présentée dans le cadre d'un rapport d'information au Conseil général sur le plan communal des énergies, de compétence du Conseil communal, l'année prochaine.

Investissements

Le tableau des investissements peut refléter les coûts des différentes phases de projets, de la préétude à la réalisation (en général, la phase concernée est précisée sur la ligne de crédit).

- Traversée de Peseux (H10-Tombet-Fornachon) Routes

Page 157 : cette ligne correspond à la partie « chaussée » du grand crédit de la traversée de Peseux, qui comprend des travaux sur plusieurs rues. La planification des travaux est prévue entre 2025-2026.

- Mise en conformité arrêts de bus (LHand)

Page 157 : dans les différents cantons et communes, de grandes disparités dans la réalisation des mesures d'adaptation à la LHand existent en matière d'arrêts de bus. Le sujet a été traité pour la Ville de Neuchâtel dans le cadre du rapport 22-004. L'échéance pour la mise en conformité des arrêts de bus au niveau de la loi fédérale est fixée au 1^{er} janvier 2024. Toutefois, la subvention cantonale sera encore disponible pour la mise en conformité des arrêts jusqu'au 31 décembre 2024.

- RC5 Monruz, Saint-Blaise - Réaménagement - Projet et réalisation, part VDN (PA3)

Une recette de CHF 180'000.00 provient du projet d'agglomération. Pour 2024 un montant de CHF 100'000.00 a été ajouté en recette sur ce crédit, provenant des fonds d'équipement qui doit être soldé et qui n'a pas été corrigé dans le chiffre indiqué au tableau des investissements sur la colonne « recettes estimées ».

113.01 Énergie

Le réseau actuel de chauffage à distance Mail-Maladière est composé à hauteur d'environ 24% d'énergie renouvelable, avec une augmentation envisagée à terme jusqu'à 80%.

Concernant les questions de la pénurie énergétique et les perspectives pour cet hiver, les mesures prises vont vers la stabilisation. La politique d'approvisionnement de Viteos porte sur 3 ans environ et un développement important de la production propre est attendu. Les conditions-cadres sont là pour permettre aux personnes physiques et morales de développer leurs installations propres de production d'électricité photovoltaïque. Les goulets d'étranglement se situent au niveau de la main-d'œuvre et des dispositifs de production (par exemple les onduleurs). Les risques d'approvisionnement et le coût de l'énergie sont considérables, et incitent à accélérer le changement.

35110.00 Attribution aux financements spéciaux capital propre

Versement au fonds communal pour l'énergie.

113.02 Eaux

38790.00 et 45110.00

Charges et recettes liées au fonds de l'eau alimentés par les taxes. Le phénomène est identique sur les comptes de la STEP.

42500.00 Ventes

Le chiffre de la vente d'eau est ajusté sur la base des dépenses 2022. La consommation est variable et dépend du climat notamment, il subsiste donc une certaine inconnue au moment de la planification budgétaire. Il est aussi possible que les travaux sur le réseau impliquent une vente supérieure en raison de l'amenée d'eau par le réseau SIVAMO. Sur les 5 dernières années, 5,2 mios de mètres cubes consommés sont la moyenne, et 2022 reflète cette moyenne assez stable.

113.03 Éclairage public

La diminution de l'éclairage public permet de faire des économies d'énergie, mais ces économies sont difficilement perceptibles au niveau financier du fait de l'augmentation des tarifs de l'électricité.

114.00 Infrastructures et énergies

30 Charge de personnel

Le rassemblement du compte du délégué à l'énergie (EG 121.00) avec le compte de l'office administratif et technique (EG 114.00), devenant le compte global «114.00 Infrastructures et énergie », ne signifie pas une modification de l'organisation hiérarchique du secteur de l'énergie, mais un recentrage des activités. L'objectif de cette organisation consiste à bénéficier des synergies en termes de ressources et compétences des deux entités (techniques, administratives, financières en particulier). Le renforcement des effectifs dans le secteur de l'énergie est prévu sans aucune augmentation d'EPT.

36 Charges de transfert

Les montants sont projetés en fonction de l'accélération des projets en cours, avec un montant fixé selon les règles de subventionnement actuelles. Le fonds communal pour l'énergie est alimenté d'une part et utilisé d'autre part ; il est possible que le montant des subventions budgétisé pour 2023 soit dépassé. Cas échéant, cela sera reflété dans les comptes. Une ligne de budget sous-estimée n'a pas d'impact au niveau des subventions effectivement versées, puisque celle-ci sont fixées par un arrêté spécifique et prélevées sur le fonds, encore très bien doté.

43 Revenus divers

43100.00 Prestations propres portées à l'actif

Il s'agit des prestations internes des services et offices réalisées pour des objets liés aux crédits d'investissement. La valeur correspondant à ces prestations est donc portée par les crédits d'investissements, engendrant une recette au crédit de fonctionnement.

115.01 Voirie

Les commissaires relaient des retours positifs de la part de la population au sujet de la propreté de Peseux, depuis la fusion, qui est appréciée.

Au centre-ville, l'organisation du balayage a été revue pour le week-end. La même prestation est effectuée, mais en diminuant le temps d'utilisation des machines pour réduire les nuisances sonores. L'usage des machines implique non seulement du carburant, mais aussi de l'eau, du bruit et de l'usure du support balayé. Le balayage manuel, effectué à pied le week-end, réduit ces nuisances pour une même qualité de prestation.

L'entretien du ruau du Seyon avant et après la Fête des vendanges est questionné à nouveau, étant donné qu'il est recouvert pendant cette période. Ces nettoyages sont effectués par une entreprise privée et ont pour objectif de réduire la prolifération d'algues et les problématiques d'odeurs. Un nettoyage important est opéré avant la couverture, car le ruau reste ensuite inaccessible durant quelques semaines. Puis un nettoyage léger est effectué au moment de la découverte. La problématique des confettis est particulièrement importante pour l'ensemble des autres canalisations du centre-ville en cette période. Cette manière de procéder permet donc de réduire le travail sur le ruau à ce moment-là.

30 Charges de personnel

L'engagement de 3 postes annoncés dans le cadre des rapports 21-020 et 21-021 avec les nouveaux véhicules attendus ont pour corollaire la suppression à terme des contrats de prestations externes pour le ramassage des déchets et des ordures ménagères. Le budget de l'année 2024 reflète une transition, car le personnel sera engagé au moment de l'arrivée du premier camion. La différence à terme est évaluée à CHF 500'000.00 de coûts de prestations externalisées contre CHF 400'000.00 avec la même prestation effectuée à l'interne et améliorée. Le pilotage pour ce type de prestation de terrain est meilleur lorsqu'elle est réalisée à l'interne plutôt que par un externe. La prestation prévoit l'augmentation du ramassage des ordures ménagères et des déchets verts à Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31200.02 Électricité

Le coût de la consommation des véhicules électriques est difficile à budgétiser vu la volatilité des prix, mais une autoconsommation importante est à prévoir. Pour le moment, les hypothèses sont posées « à droit connu ». Les gros camions vont arriver, mais de plus petits véhicules sont déjà en activité. Un affinage des budgets sera réalisé sur les 2 ou 3 ans à venir, avec des essais d'optimisation (par exemple l'arrivée au vendredi soir avec une charge minimale pour recharger le camion avec le courant solaire le samedi et le dimanche durant la journée, ce qui ne pourra pas être le cas durant la semaine).

31010.02 Carburants

Diminution estimée, les prix sont assez volatils. Il est arrivé que les offres pour remplir les citernes à la voirie ne soient valables que deux heures, ce qui n'est plus le cas actuellement puisque les prix se sont stabilisés.

42 Taxes

42400.01 Taxe d'équipement

Comptabilisation au budget de fonctionnement de la taxe de raccordement perçue lors des dossiers mis à l'enquête publique. Ce changement fait suite aux directives cantonales. Précédemment ces montants étaient comptabilisés en amortissement direct des investissements. Un montant

de CHF 200'000.00 est budgétisé à la Voirie (EG 115.01) et CHF 100'000.00 à la station d'épuration (EG 117.00). À noter que ces montants au budget dépendent de la concrétisation de chantiers privés.

42500.00 Ventes

Correspond aux ventes diverses, telles que les conteneurs à compost, les véhicules et machines usagés, les carburants externes.

43 Revenus divers

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Cette ligne correspond aux travaux propres de l'Office de la voirie sur des objets d'investissement. Des barrières sont prévues en 2023.

115.02 Déchets ménages

L'objectif principal est de diminuer les coûts liés aux déchets. Certains déchets, tel le carton par exemple, sont vendus et les prix sont liés à la fluctuation du marché mondial. Dans le coût global, il faut prendre en considération les frais fixes qui eux ne sont pas compressibles (camion, personnel). Seule la vente des matières peut générer un bénéfice ou un déficit.

Le volume des ordures ménagères a diminué de 50% depuis 2012.

115.03 Déchets entreprises

L'écart de CHF 200.00 aurait dû être équilibré et porté à zéro.

117.00 Station d'épuration

La sous-commission adresse des félicitations à l'équipe de la STEP pour son travail. Le chantier se poursuit, tout comme l'épuration ordinaire. Les conditions posées pour la réalisation du projet étaient très ambitieuses et le développement du chantier montre qu'elles étaient réalistes. Les nouveaux procédés avec le traitement des micropolluants impliquent une plus grande consommation d'électricité. Les STEPS sont les plus grosses consommatrices au niveau des villes. L'autosuffisance énergétique sera atteinte avec le photovoltaïque qui sera posé à terme et l'approche multiénergie, avec la valorisation du biogaz la nuit grâce à un système de stockage prédictif. Le but est d'agir sur l'assainissement et sur la sobriété. Tous les éléments sont contrôlés sur ce qu'ils consomment et ce qu'ils

produisent. Par exemple, il est prévu même de valoriser la chaleur résiduelle de l'eau épurée avec un système de pompe à chaleur pour l'injection de chaleur dans le chauffage à distance.

À noter que le budget présente aussi des montants qui dépendent de la STEP de la Saunerie. La Ville est partie prenante dans cette station d'épuration qui est aussi en travaux d'assainissement. Le montant des taxes prélevées est spécifique à chaque STEP.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le remplacement du poste de laborantin libéré par le départ à la retraite du titulaire au 31.12.2021 a été reporté en fonction des futurs besoins de la STEP. Le profil d'engagement pourrait évoluer.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Augmentation de 10% aux C2021, mais diminution de 10% au B2022. Avec la reprise des réseaux des communes fusionnées, des travaux d'investigations complémentaires (géomètre, passage caméras) sont nécessaires ces prochaines années. Pour rappel, il s'agit de comptes autoporteurs.

31300.01 Prestations de services de tiers

Montant calé sur 2022. Il s'agit de travaux et de coûts d'incinération des boues digérées, de curage et de contrôle du réseau ainsi que des réparations et entretien dudit réseau. Il n'est pas possible d'exécuter ces travaux à l'interne.

31370.01 Impôts et taxes

Taxe des micropolluants de CHF 9.00/habitant raccordée à la STEP et facturée par la Confédération sur la base des données transmises par le Canton. Cette taxe ne sera plus perçue dès le traitement des micropolluants par la STEP (2025-2026).

146.01 Mobilité

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

La baisse est due au changement du système de vente des cartes CFF (cf. commentaire p.65).

31300.01 Honoraires de conseillers externes et experts

Transfert dans le budget du système de monitoring du trafic (cf. commentaire p.65).

31700.03 Frais de déplacement (autres)

Les frais de déplacement concernent essentiellement le « JobAbo » (incitation à prendre les transports publics par les collaborateurs-trices) pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville.

36 Charges de transfert

36370.00 Subvention personnes physiques

Suite à la fusion des communes, une extrapolation de la subvention de la vente d'abonnement a été effectuée sur la nouvelle population des anciens villages à partir des chiffres de Neuchâtel. Le budget 21 était destiné à s'adapter progressivement aux chiffres réels. Suite à la période de pandémie, le télétravail et les temps partiels ont changé les habitudes de déplacement par rapport à leur niveau d'avant 2020, le budget prévu a donc baissé. Toutefois, comme dans le cadre des subventions liées au fonds pour l'énergie, même si le budget n'est pas estimé assez haut, les subventions seront versées puisqu'elles sont basées sur un arrêté ; le montant effectif sera adapté avec les comptes.

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Les subventions aux entreprises publiques concernent l'offre qui n'est pas incluse dans le pot commun, soit parce que le Canton refuse de les cofinancer (ligne 121 entre Maladière et P+R), soit parce qu'il s'agit d'offres spécifiques (Snowbus, NoctamRUN).

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Au budget 2023, seuls CHF 2'154.00 ont été dépensés jusqu'à présent pour Festi'Neuch. Les subventions pour les manifestations sont revues pour être centralisées, plutôt que d'avoir des contributions parallèles de différents services/office. L'Office de la mobilité poursuit néanmoins son soutien avec ses prestations en nature, en particulier par la mise à disposition de vélos en libre-service.

36360.00 et 31300.04

Le montant budgété en 2023 en faveur de l'action Défi Vélo touchait des étudiant-e-s de toute la région et en particulier du Littoral. Le but est donc de répartir cette subvention depuis la Région Neuchâtel Littoral en cotisant à l'association.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Dès le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle carte journalière dégriffée permettra aux personnes de voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.00 (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.00 (sans demi-tarif), dans le rayon de validité de l'AG.

Les cartes journalières seront vendues au guichet des Communes, qui auront accès au même contingent, au moyen d'une application web centralisée qui leur est réservée. Les Communes ne devront plus acheter des lots de cartes à l'avance pour ensuite les revendre. Elles percevront une commission sur chaque vente. Ce nouveau produit complète l'offre de cartes journalières dégriffées CFF que les client-e-s peuvent acheter directement en ligne.

146.02 Fun'ambule

44 Revenus financiers

Facturation à TransN de l'utilisation de l'infrastructure.

Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines

Le budget montre un effort important sur les chiffres, mais aussi sur l'organisation.

Aux investissements, les coûts principaux sont liés à la mise en perméabilisation des sols. Ces aménagements sont dépendants des travaux exécutés par le Service des infrastructures de par leur planification.

116.00 Office des parcs et promenades

Les commissaires relèvent la qualité du travail de l'office, particulièrement au Jardin Anglais et au cimetière de Beauregard.

La fin de la convention en juin 2023 avec l'unité de formation de l'assurance invalidité (UF-AI) implique d'absorber un volume très important de tâches qui étaient réalisées et financées précédemment par les personnes en formation dans ce cadre ; la situation est tenable pour l'heure, mais pas sur le long terme.

Le Service des sports a un budget alloué dans le cadre des chiffres de l'entité de gestion des parcs et promenades ; mais si l'office a davantage de sollicitations pour les écoles ou pour les interventions en cas de problèmes météo, ces activités empiètent sur les autres prestations. Certaines réalisations de ce fait prennent du retard.

Les parcs et promenades sont un office clé pour la mise en œuvre de la politique climatique. Cet office assure non seulement l'entretien des espaces verts, mais agit aussi sur des cours d'école et d'autres espaces qui représentent des îlots de chaleur. Pour les cours d'école, il a été décidé de prendre la situation en main, sachant que ces espaces sont utilisés par un large public. C'est le cas à Vauseyon, aux Terreaux, aux Parcs et aux Guches. Il s'agit d'une tâche supplémentaire pour les parcs et promenades et les choix politiques sont à faire pour assurer la mission sur le long terme. Il est évident que la mission ne pourra pas être assurée à effectif constant.

Un commissaire demande si les bacs à plantations inusités sont enlevés par l'Office, car à la plaine du Mail et au collège de la Maladière ceux-ci semblent abandonnés. Il est répondu que les bacs délaissés sont récupérés si les habitant-e-s ne répondent pas à la demande de les maintenir ou non. Les bacs utilisés par les parascolaires fonctionnent bien. Au Mail, les habitant-e-s ont progressivement désinvesti ces bacs, mais le tour a été fait pour enlever ceux qui sont abandonnés.

30 Charges de personnel

Un renforcement est prévu pour absorber le volume des tâches opérationnelles et stratégiques qui incombe à la cheffe de service et d'office, avec le transfert d'un EPT depuis le Service de la mobilité, des infrastructures et énergie et un transfert depuis le Dicastère DTETPB lié au traitement des permis de construire. Ces postes sont actuellement encore chiffrés comptablement dans les entités de gestion d'origine (EG 114.00 et EG 120.00) et seront transférés dans le courant de l'année.

30910.00 Recrutement du personnel

Les frais de recrutement de personnel ont été centralisés dans le budget sur SRH.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31700.01 Frais de repas

L'augmentation est due à l'habitude prise de rester sur place pour effectuer une plantation en profitant d'une fenêtre météo favorable (temps pluvieux). Il y a donc des indemnités supplémentaires sur cette ligne, mais pour optimiser le travail.

123.00 Office des domaines, délégué(e) aux affaires foncières

L'augmentation du budget d'entretien des propriétés (13 domaines agricoles en exploitation) est une bonne nouvelle.

34 Charges financières

34393.01 Impôts et taxes

Ce compte regroupe toutes les taxes : impôts fonciers concernant les propriétés de la Commune fusionnée dans et hors canton (pérennes et annuels), les impôts sur les gains immobiliers et les lods sur toutes les transactions immobilières, y compris l'exercice des droits de préemption et d'emption (parfois connues et donc budgétées, parfois inconnues et donc non budgétées), les taxes (variables).

44 Revenus financiers

44434.00 Adaptations de bâtim. PF aux val. marchandes

Dans le cas d'espèce, la plus-value que la VDN va réaliser dans le cadre de la future vente de Cité-Joie est portée au budget (soit la soultte entre le prix de vente et la valeur au bilan).

Mécanisme : Annuellement, les propriétés privées communales sont évaluées au bilan au 31 décembre (amortissement linéaire des biens au PF). Lors de la vente d'un bien, sa valeur au bilan doit être mise à zéro. Le mécanisme est le même lorsqu'il s'agit d'exmatriculer un bien-fonds privé communal au domaine public communal (DPCoM), qui fait partie du PA (les routes ne sont pas valorisées). Il en résulte donc soit une recette (plus-value en cas de vente au-dessus de la valeur au bilan), soit une charge théorique (pour les cessions au PA).

44300.00 Loyers et fermages

Environ 650 objets sont loués par la Ville. Il y a plusieurs catégories, avec par exemple des terrains dont le loyer est indexé à l'Indice des prix à la consommation (IPC), mais cette variation n'est pas significative sur cette ligne. La location du bâtiment du home de la Chomette sortie du budget a un gros impact. Pour le reste, il s'agit d'adaptations des rentes superficielles en lien avec l'indice des prix à la consommation (IPC). Pour les droits de superficie : certaines rentes sont calculées en fonction des chiffres d'affaire et donc variables, comme par exemple pour les DDP des quatre parkings (Gare, Port, Pury et BCN) et pour la carrière de la Cernia (les rentes tiennent compte des mètres cubes excavés et remblayés).

124.00 Office des forêts

La demande en bois de service (bois pour la construction) est bonne avec une stabilisation des prix pour le bois frais (coup d'arbres verts). Toutefois, vu l'offre abondante de bois bostrychés sur le marché, les prix du bois attaqué par les parasites ou sec sont en nette baisse. Les demandes en bois de feu sont également en voie de stabilisation après une demande très forte en 2022 de la part des particuliers. Le prix du bois étant facilement fluctuant en fonction de la situation géopolitique et des événements météorologiques, il est très difficile de prévoir les recettes à venir. Le budget présente toujours une estimation moyenne prudente.

En règle générale, le manque de personnel qualifié en forêt est important. Dans ce contexte, la Ville renforce l'importance de la formation d'apprenti-e-s forestiers-ère-bûcherons-nes.

Les forêts sont dans un programme d'entretien régulier et prévisible. La variation de cubages exploités serait visible en cas d'évènement majeur, comme une tempête.

Jusque dans les années 2010, on comptabilisait 10-15% de coupe de chablis (arbres secs, attaqués par des parasites, foudroyés...). Aujourd'hui ce chiffre se monte à 50-60%. Les forêts de Chaumont sont très exposées au réchauffement climatique (comme toutes les forêts du Pied du Jura exposées au sud et plutôt sèches). Toutefois, par rapport à d'autres régions comme l'Ajoie, les forêts mélangées-étagées de Neuchâtel sont plus résilientes : effet marqué du réchauffement climatique sur la forêt a moins d'effet sur la mortalité des arbres que dans les forêts régulières (forêts dont les arbres sont tous du même âge).

En ce qui concerne la plantation d'essences exogènes, on rencontre deux approches parmi les praticiens de la forêt :. Pour certains, les espèces exogènes doivent être introduites, car elles n'auront pas le temps de s'implanter naturellement avec un rythme du réchauffement aussi élevé. Pour d'autres, les gènes que portent les populations d'arbres indigènes permettront à ces espèces de s'adapter si on leur donne la possibilité de se rajeunir naturellement.

La stratégie de la Ville est de favoriser le rajeunissement naturel de toutes les espèces, de favoriser le chêne et le tilleul qui sont des espèces indigènes bien adaptées puis, là où le rajeunissement naturel est plus difficile, de faire des essais avec le cèdre de l'Atlas, le noisetier de Byzance, le douglas (déjà présent depuis plus de 100 ans, mais qui connaît aussi un dépérissement en France) et d'autres espèces encore. La démarche est de travailler avec humilité, en diversifiant les approches. La réflexion se fait aussi avec les arbres en ville. Un test de rajeunissement spontané est mené sur le Jardin du Prince. Il y a des attaques de champignons : les nouveaux plants ont été attaqués, mais les pousses naturelles ne sont pas attaquées.

La plantation d'essences variées est testée aussi sur les arbres d'alignement : sur le quai Jeanrenaud. Au départ, il y avait une seule espèce avec des problèmes sur le système racinaire qui a dépéri. Le test est de replanter une diversité d'essences.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations services de tiers.

Le montant du budget 2024 est identique à celui du budget 2023.

42500.00 Ventes

Toutes les ventes correspondent environ à 2022, toutes qualités confondues. Il s'agit de 11'641m³ :

- 6000 m³ vendu à des scieries (qualité construction, meubles)
- 30 m³ pour bois d'industrie (panneaux, papier, carton) pour l'étranger
- 5'500 m³ pour le bois énergie. Vendu au kilowatt et pas au mètre-cube, la facture se fait sur l'énergie vendue.

43 Revenus divers

43200.00 Variation des stocks

Afin que les comptes qui puissent être comparés d'une année à l'autre, un inventaire des stocks est effectué chaque fin d'année. Lorsque les stocks augmentent, une rentrée équivalente à l'augmentation de la valeur du stock par rapport à l'année précédente est inscrite dans les comptes. Dans le cas contraire, une dépense équivalente à la diminution de la valeur du stock est inscrite dans les comptes. Le budget inscrit toujours une valeur nulle dans les lignes concernant la variation de la valeur du stock, car l'on prévoit une stabilité des volumes en stock.

146.03 Développement durable

Le transfert du compte du délégué à l'environnement (EG 125.00) est dû à un ajustement et une simplification d'une situation héritée de l'ancienne commune de Neuchâtel lorsque les activités du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable étaient réparties dans deux dicastères. Ce transfert n'impacte aucunement le fonctionnement interne tant au niveau financier que hiérarchique.

31 Charges bien, service, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Les montants servent à mener des expertises spécialisées (dangers naturels, ruissellement) et des charges liées au suivi environnemental (Climat, Sites pollués), actions de sensibilisation (Ne jetez plus), etc. Pour chacun des projets, une recherche de partenariats ou de subventions est effectuée d'une part pour en réduire les charges, mais aussi pour ancrer/partager les projets à l'échelon régional ou synchroniser les démarches et la méthodologie avec l'échelon cantonal, par exemple. En conséquence, le budget d'un projet peut être largement équilibré en fonction des recettes externes, qui ne peuvent être garanties au moment du dépôt du budget annuel de l'office.

Rapport de la sous-commission financière II

(Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 9 novembre 2023 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivantes : M. Philippe Carrard et Mme Raphaëlle Probst (développement territorial, SDT), Mme Caroline Juillerat (économie et domiciliation), Mme Lena Brina (tourisme), M. Olivier Lavanchy (Caves de la Ville), MM. Gabriel Winkler et Jérôme Kupper (gérance et logement, SGL), Mme Emilie Clérice (patrimoine bâti, SPB), M. Antoine de Montmollin (secrétariat général, SG).

Remarques générales

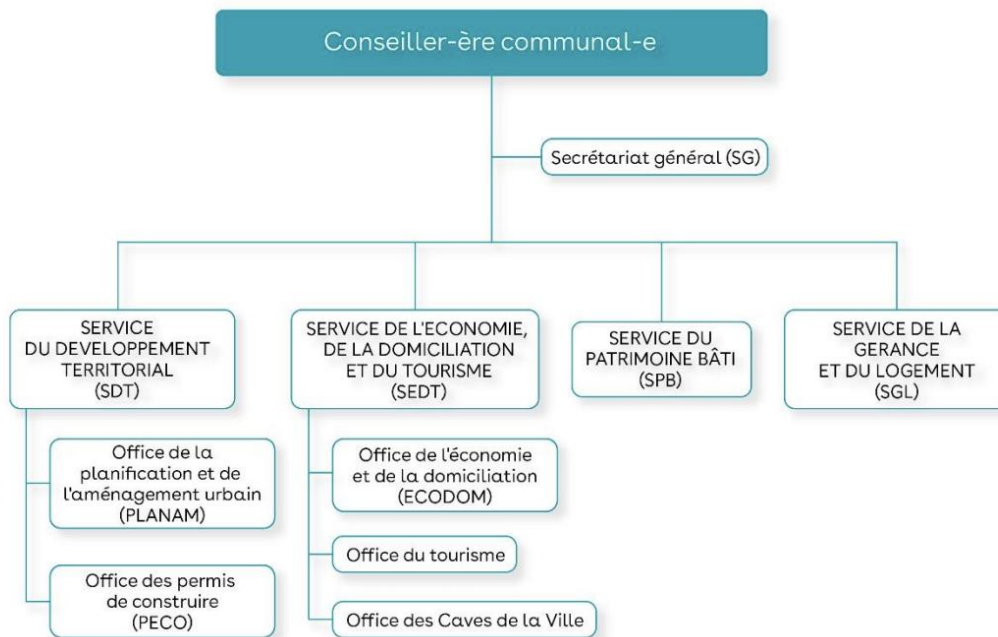
Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général ainsi que les représentant-e-s des services pour leur collaboration et explications qui ont clairement mis en lumière le travail et les enjeux des différents services.

On relèvera en particulier que le nombre important de projets à réaliser, nécessitant souvent des investissements de grande ampleur, appelle un

suivi minutieux. À ce titre, la difficulté à recruter du personnel qualifié dans les domaines techniques est préoccupante.

Organigramme

Le budget 2024 du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti (DTETPB) est construit en fonction de l'organigramme présenté ci-dessous.



La gestion des ressources humaines du dicastère, au niveau des cadres dirigeants de ses différentes entités, s'est parfois révélée ardue en 2023. Ces enjeux devront faire l'objet d'un suivi attentif en 2024. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines techniques, notamment en ce qui concerne les permis de construire et le suivi des projets d'urbanisme, constitue un défi important pour l'année à venir.

Évolution des EPT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des EPT entre le budget 2023 et le budget 2024.

	Budget 2024	Budget 2023	Delta	Remarques
SG	2.8	2.8	0	+ Stagiaire MPC (été 23-24)
SDT	23	23	0	Dont 2 EPT révision PAL
SPB	15.6	12.6	+3	Dont 3 EPT assainissement énergétique
SGL	42.93	42.12	+ 0.81	Ajustement
Ecodom	1.7	1.9	- 0.2	Déléguée au centre-ville 80%
Tourisme	1.8	1.8	0	
Caves	1.65	1.65	0	
TOTAL	89.48	85.87	+ 3.61	

Investissements

Avec 32'199'000 CHF de dépenses brutes prévues au budget 2024, le DTETPB assume une part importante des investissements de la Ville. La réalisation de ce volume d'investissement représente un enjeu très important pour le dicastère, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines nécessaires et de la supervision des nombreux mandataires.

Un commissaire s'interroge sur les méthodes de coordination des investissements et des projets entre les dicastères. En effet, la coordination notamment avec les entités en charge de la mobilité et des infrastructures, constitue un enjeu très important pour la réalisation des projets d'aménagement et des planifications territoriales. Il est répondu que cette coordination est réalisée tant au niveau politique que technique, notamment au travers de la plateforme de planification urbaine.

Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

Secrétariat général (SG)

154.00 Secrétariat général DTETPB

30 Charges de personnel

Il est rappelé que le secrétaire général a remplacé durant cinq mois en 2023 le chef de service de la gérance et du logement avant l'entrée en fonction du nouveau chef.

Une stagiaire maturité professionnelle commerciale est en formation auprès du secrétariat général d'août 2023 à août 2024.

Service du développement territorial (SDT)

La hausse des charges de personnel est liée à l'indexation et à l'échelon automatique, partiellement compensée au niveau du Service. Globalement, un effort d'optimisation important a été réalisé dans le cadre du budget 2024.

Les commissaires soulignent la stabilité des charges globales du SDT, voire même leur diminution si l'on ne tient pas compte des postes (amortissements et évolution des charges de personnel) sur lesquels le Service n'a pas de maîtrise directe. Dans le même temps, les projets menés par le SDT sont toujours nombreux et complexes. Avec l'arrivée du nouveau chef de Service, un accent important est mis sur la valorisation des ressources internes et l'internalisation de certaines prestations, ce qui permet certaines optimisations au niveau des mandats.

Les commissaires relèvent avec satisfaction ces internalisations qui limitent l'appel à des mandataires externes, souvent coûteux. Ils saluent également l'engagement régulier d'apprenti-e-s, la commune de Neuchâtel prenant ainsi à cœur sa mission de formatrice de la jeune génération.

Le SDT forme actuellement un apprenti dessinateur. De plus, des stagiaires sont accueillis pour une durée limitée.

Les planifications prioritaires du SDT sont les suivantes :

- Élaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), dont le projet de territoire a été validé en octobre 2023 par le Conseil général. Le travail visant à définir l'affectation du territoire et les règles à appliquer est en cours.
- Accompagnement des projets privés engagés depuis plusieurs années, soit les plans spéciaux de Beauregard, de la Possession, des Arniers, de Cadolles Sud et de Tivoli Sud. Concernant Beauregard et la Possession, il s'agit de la mise en œuvre des planifications validées par le Conseil général en 2022 et 2023. Le projet des Arniers a quant à lui été présenté à la commission d'urbanisme et à la commission nature et paysage et est en cours de travail par les services de la Ville. Le plan spécial Cadolles Sud fera l'objet d'un rapport au Conseil général en 2024, possiblement

durant la législature actuelle. Concernant Tivoli Sud, le promoteur est en train de finaliser le projet pour un dépôt du permis de construire et une mise à l'enquête publique en fin d'année 2024.

- Élaboration d'un programme d'actions (masterplan) pour le secteur de la gare de Neuchâtel, en coordination étroite avec les partenaires externes que sont les CFF, l'Office fédéral des transports et le Service cantonal des transports. La coordination avec le projet de RER neuchâtelois est un enjeu clé pour l'ensemble des projets d'infrastructures et d'aménagements dans cette zone.
- Réalisation d'un plan spécial pour le secteur du Port de Neuchâtel, en lien avec les besoins de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat (LNM) et les diverses activités présentes sur le site. Le dossier a été envoyé début décembre 2022 au Service cantonal de l'aménagement du territoire et le retour d'examen préalable n'a toujours pas été transmis. En conséquence, le rapport au Conseil général sur la question devra probablement être reporté à la prochaine législature.
- Élaboration d'une vision directrice pour le secteur des Chapons à Peseux. Le programme est affiné en lien avec les principes de développement fixés par le projet de territoire et avec les études réalisées concernant les besoins sportifs et scolaires sur le territoire communal.

Les projets urbains prioritaires du SDT sont les suivants :

- Réaménagement des Jeunes-Rives, assainissement et réalisation du site. Le chantier de l'étape 1 est en cours sous le pilotage du SDT et sollicite plusieurs services de l'administration. Le chantier se déroule bien et fait l'objet d'une information détaillée sur le site de la Ville. La question des terres polluées reste un sujet de préoccupation important dans le cadre de ce réaménagement, ce qui induit un risque de coût supplémentaire. Une demande de crédit pour la réalisation de l'étape 2 doit être soumise au Conseil général en 2024.
- Projet de réaménagement de la place du Clos-de-Serrières. Une première étape sur la place à proprement parler est prévue en 2024. Les travaux sur la route devront être coordonnés avec la réalisation du CAD. Dans le même secteur, un projet géré par le SPB est en

cours de développement sur le bâtiment propriété de la Ville Clos-de-Serrières 2, qui doit permettre d'accueillir un restaurant au rez-de-chaussée et une salle pour MAE/salle polyvalente à l'étage.

- Aménagement des places du Temple et de la Fontaine à Peseux. Il est prévu un début des travaux en 2024 sur la place de la Fontaine sous réserve de la procédure de permis de construire.
- Poursuite du projet d'ouvrage pour le réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges et finalisation du projet d'aménagement de la Place de la Coudre. Concernant le projet des Portes-Rouges, il s'agit de la réalisation du programme voté par le Conseil général à l'automne 2021. Pour la Place de la Coudre, une demande de crédit sera effectuée courant 2024, suite aux démarches participatives avec la population.
- Pour le site de Monruz, poursuite du projet des Gouttes d'Or et assainissement des lieux en vue de la réalisation d'un parc public. Le projet est porté par une société anonyme à laquelle la Ville participe avec d'autres maîtres d'ouvrage, selon le modèle validé par le Conseil général de l'ancienne Ville de Neuchâtel.

120.00 Développement territorial

2023 a été marqué par le départ à la retraite de l'urbaniste communal, M. Fabien Coquillat, après 32 années de service. 2024 verra ainsi le « déploiement » d'un nouveau responsable à la tête de cette entité, M. Philippe Carrard.

120.01 Planification et aménagement urbain

Les commissaires apprécient que les bancs pivotants à l'entrée du centre-ville aient été cités en exemple lors d'un atelier sur la mobilité réunissant des personnes de toute la Suisse romande.

120.02 Permis de construire

Le recrutement d'un-e responsable d'Office est en cours. Le processus est toutefois difficile en raison de la situation sur le marché du travail, en particulier pour le profil recherché (architecte).

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

108.00 Économie et domiciliation

Les missions de l'Office sont recentrées sur le soutien à l'économie de proximité et la valorisation des commerces du centre-ville et des centralités. D'autres missions en lien avec la politique foncière ainsi que les contacts avec les entreprises et la domiciliation seront désormais assurés par le SDT et le SGL.

Un commissaire informe qu'un postulat sera certainement déposé au Conseil général concernant la subvention au Neuchâtel Junior College.

Un montant annuel de 4'000'000 CHF est désormais inscrit à la planification des placements du patrimoine financier pour l'achat de terrains et bâtiments.

Une commissaire s'interroge sur la situation des commerçants, en particulier ceux impactés par les nouveaux aménagements au sud de la Gare. Il est répondu que ce dossier est mené par le dicastère en charge de la mobilité et que la déléguée au centre-ville et aux commerces interviendra dans un deuxième temps au travers de contacts avec les acteurs concernés. Globalement, la question du stationnement reste importante pour la vitalité économique et commerciale du centre-ville, notamment en lien avec la suppression à venir du parking des Jeunes-Rives. Diverses solutions sont à l'étude.

Un commissaire relève un point d'attention sur l'avenir de certains commerces à Cormondèche. Ils sont trois commerces de bouche et bénéficient de la proximité des deux autres. Si l'un venait à fermer, cela mettrait probablement les deux autres dans la difficulté. La déléguée au centre-ville et aux commerces suit et accompagne ces situations avec les outils à sa disposition.

122.00 Caves de la Ville

Un projet de réorganisation des Caves de la Ville sera soumis au Conseil général lors de sa séance de janvier 2024. Les grandes lignes ont été présentées aux membres de la sous-commission.

147.00 Tourisme

Trois projets d'investissements sont inscrits à la planification pour 2024 :

- Rénovation du Sentier du temps à Chaumont. Cette rénovation s'inscrit dans la valorisation du site de Chaumont, commencée déjà par la mise en valeur du site de l'Ermitage et du Jardin botanique. La signalétique du sentier va être complétée et des infrastructures plus ludiques vont être installées. L'objectif est d'inaugurer le sentier avant l'été 2024.
- Signalétique touristique et piétonne. Le concept est finalisé et un appel d'offres est en cours pour la production du nouveau matériel signalétique qui sera installé durant le premier semestre 2024.
- Auberge de jeunesse des Sablons. L'avant-projet est en cours de finalisation et un rapport sera soumis au Conseil général durant l'année 2024, probablement au printemps. La question du financement public et/ou privé reste ouverte.

Le budget 2024 permet également la valorisation touristique de Valangin et de son Château.

La Ville de Neuchâtel est membre de l'Association suisse des sites clunisiens, le Temple de Corcelles étant un site clunisien. La Ville y est active en vue de soutenir le projet de candidature pour une labellisation UNESCO des sites clunisiens européens.

Service de la gérance et du logement (SGL)

Le SGL se charge de l'entretien courant et de la gestion de l'entier du parc immobilier de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine financier ou du patrimoine administratif.

L'établissement d'une nouvelle stratégie immobilière et du logement est en cours. Elle sera présentée au Conseil général par un rapport qui sera transmis à la commission du dicastère en début d'année 2024.

Le SGL assure également un rôle de conseil et d'accompagnement aux différents services de l'administration en matière de baux.

Un effort très important a été réalisé sur la nature 31 Charges biens, services, autres charges d'exploitation pour compenser partiellement l'augmentation des prix de l'énergie qui impacte durement le Service.

Une commissaire souligne que la communication des gérants des salles de sport est dans certains cas pénible pour les clubs et la population. Ce sujet sera repris par le SGL en coordination avec le service des sports. Il

est également demandé d'étudier un processus de coordination globale et non par service ou dicastère pour récupérer les clés des divers lieux de locations (salles de sports, salle à louer, gîtes, etc.).

Les commissaires se réjouissent que les clarifications financières opérées ces dernières années au sein du SGL aboutissent, ce qui permet une lecture bien plus aisée du budget.

119.01 Gérance et logement

34391.32 Électricité – Abalmmo

Une commissaire s'interroge sur l'augmentation des charges sur ce poste entre le budget 2023 et le budget 2024. Il est précisé que l'augmentation des coûts de l'énergie est appliquée sur la consommation effective 2023 (estimée au moment de l'établissement du budget) et non pas sur le montant inscrit au budget 2023.

165.00 Chauffage à distance

L'Entité autoporteuse nouvellement intégrée au sein du SGL, était rattachée auparavant au Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie.

Service du patrimoine bâti (SPB)

La pénurie de personnel qualifié dans les domaines de l'architecture et de l'énergie constitue un enjeu majeur pour le Service. En particulier, les trois EPT votés par le Conseil général dans le cadre du crédit d'assainissement énergétique n'ont pas encore été pourvus, bien que ces postes aient d'ores et déjà été mis au concours une fois. Il s'agit d'une difficulté importante au vu du volume de projets d'assainissement, de rénovation et de construction portés par le Service.

Les projets d'investissement principaux portés par le SPB au niveau du patrimoine administratif sont les suivants :

- Collège des Parcs
- Auberge de jeunesse : Les travaux seront engagés à la rentrée 2025, lorsque le chantier du Collège des Parcs sera terminé
- Collège Latin (demande de crédit concernant les travaux prévus pour début 2025, puis, début des travaux au second semestre 2025)

- Assainissement énergétique du parc du PA – 1ère étape du crédit-cadre
- Renovations lourdes et imprévues

Le montant d'investissement prévu en 2024 dans le cadre de l'étape 2 de la restauration-conservation de la Collégiale consiste en la préparation de l'étape 3 qui concerne l'Esplanade.

Les projets d'investissement principaux portés par le SPB au niveau du patrimoine financier sont les suivants :

- Assainissement énergétique
- Restaurant et café-bains aux Jeunes-Rives
- Renovations lourdes

La sous-commission préavise favorablement les projets d'arrêtés II et IV concernant le SPB.

119.02 Patrimoine bâti

31440.30 Entretien des terrains bâtis et bâtiments – Abalmmo

Un commissaire s'interroge sur la diminution du montant entre les comptes 2022 et les budgets 2023 et 2024. Il s'agit en réalité du transfert d'une partie de l'entretien courant vers le SGL, dans l'optique de la clarification des missions entre les deux entités. Globalement, un rattrapage progressif des montants dédiés à l'entretien des bâtiments est opéré.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée MM. Nicolas de Pury, Marc Rémy et Philipp Niedermann, s'est réunie le 14 novembre 2022 en présence de M. Didier Boillat, responsable du DTASFRH, pour examiner le budget 2024. Ont également participé à cette séance : pour la sécurité : MM. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité,

Thierry Daenzer, adjoint au chef de service et Jean-Pierre Habegger, responsable financier ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du service des ressources humaines, M. Mark Grünig, adjoint à la cheffe de service ; pour le développement technologique M. C. Egger, délégué au développement technologique et à l'agglomération ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Introduction

Le responsable du DTASFRH signale, en introduction, que l'amélioration globale du budget 2024 de son dicastère est de 5 millions par rapport au budget 2023 et de 23 millions par rapport aux comptes 2022.

Il relève en particulier les économies réalisées dans le domaine de l'informatique et au Service de la protection et de la sécurité qui réussit à réaliser une petite économie, malgré 6.5 EPT supplémentaires en lien avec la modification de la rémunération du travail de nuit et des samedis et dimanches par le Conseil général, dans le cadre des nouveaux statuts.

Cette bonne gestion financière se fait dans un dicastère très actif sur de nombreux projets importants.

Au niveau du développement technologique, nous parlons bien sûr de la stratégie de numérisation et d'innovation responsable (Smart City), de la future application citoyenne et d'une importante activité de mise en valeur de notre écosystème d'innovation et du rôle que la Ville souhaite jouer en tant que territoire d'expérimentation. Ce rôle de promoteur d'innovations se retrouve dans un portefeuille d'une cinquantaine de projets à l'interne et à l'externe de l'administration. Le dicastère a également activement contribué à participer à des conférences et événements, telles le Smart City Day et une manifestation en lien avec l'Association AI Suisse. Le dicastère est, par ailleurs, fortement intégré dans le projet de la Tour du Fantastique. Sur le plan informatique, le renouvellement des ordinateurs passe de 5 à 6 ans à l'instar de ce que pratique le RHNE. Cela fait partie de nos actions de rationalisation.

Au niveau de la sécurité et de la prévention, le dicastère a activement participé à la renégociation de certaines conventions entre les régions en visant une meilleure répartition des prestations fournies par les entités de secours professionnelles. Pour le Littoral (SSCL), de nouvelles mesures visant à promouvoir une meilleure identification des pompiers avec la région ont été mises en place (identification au nom de la RDIL, région de

défense incendie du littoral), ainsi qu'à intensifier la collaboration entre les volontaires et les professionnels. Cette revalorisation du travail des volontaires passe, par exemple, par une plus grande participation des sapeurs-pompiers volontaires aux interventions ainsi que la volonté de les accueillir pour du service à la caserne de la Maladière en collaboration avec les professionnels.

Au niveau des finances, le dernier des rapports REMO passera au Conseil communal en novembre. La validation électronique des factures fournisseurs dès le 1.1.2024 est également dans les délais. Le service a été très actif, avec le secrétariat général et le Conseiller communal sur des dossiers majeurs en lien avec les questions financières, telles les charges géotopographiques et la répartition, entre les communes, d'une partie des recettes fiscales des personnes morales.

Au niveau des ressources humaines, la question de la mise en œuvre de l'article 59 des statuts du personnel, relative au travail de nuit et du samedi et dimanche avec la distinction entre travail ordinaire et travail extraordinaire a été bouclée. C'est un travail de fond de 2 ans avec les syndicats et associations du personnel qui a été effectué. Un travail important d'analyse et de planification en lien avec les nombreux départs à la retraite de nos cadres, notamment des chef-fe-s de service, a été réalisé.

Développement technologique

105.00 Informatique

Cette entité de gestion regroupe le budget du parc informatique, y compris la téléphonie. Le budget est globalement constant, mais relevons toutefois une baisse de l'achat de matériel notamment liée à l'augmentation de la durée de renouvellement des ordinateurs de 5 à 6 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les montants prévus s'alignent aux comptes 2022 notamment grâce à la rationalisation des logiciels fournis.

Le contrat de prestation informatique avec le SIEN subit une augmentation liée à la cyber-sécurité. Il s'agit principalement d'une adaptation des infrastructures dont les coûts sont répercutés sur l'ensemble des utilisateurs.

Un commissaire s'interroge sur l'évolution du mandat de prestation du SIEN et de l'évolution de la situation depuis le CEG.

Depuis que l'informatique est géré par le SIEN, les coûts sont globalement stables, et l'augmentation actuelle devrait rester unique.

Bien que la Ville n'ait plus son propre service informatique, le délégué au développement technologique et à l'agglomération a renforcé la coopération avec le SIEN depuis la fusion et a rationalisé le fonctionnement interne à la Ville.

Parmi les évolutions futures, notons qu'après un rapport relatif à la digitalisation, le canton travaille sur un nouveau rapport important en lien avec la technologie et les services informatiques. Le SIEN veut faire un bond technologique en avant dans beaucoup de secteurs et travaille en bonne intelligence avec la Ville dans le domaine de la smart city.

Un commissaire demande comment se passe la collaboration avec le SIEN (qualité des prestations). Il est répondu que la collaboration est très bonne tant avec le centre solutions qu'avec l'IT.

Depuis 2021, d'importantes optimisations ont été réalisées faisant baisser le coût du mandat, avec env. 70 ordinateurs, une cinquantaine d'imprimantes et 6 serveurs supprimés.

148.00 Agglomération

Pour rappel, cette entité de gestion regroupe principalement des cotisations dont les principales sont Région Neuchâtel Littoral (RNL), Objectif.ne, région capitale suisse, Association des Communes Neuchâteloises (ACN), réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ). La baisse des charges constatée par rapport 2022 est due à une cotisation qui avait dû être payée l'année pour une année précédente.

A la question d'un commissaire, il est précisé que les amortissements concernent les crédits fusion qui sont imputés dans l'entité de gestion agglomération.

168.00 Développement technologique

Il n'y a pas de changements dans ce budget par rapport au budget 2023. Cette entité de gestion sert aux projets liés à la smart city et aux crédits d'investissements qui y sont liés.

En 2023, notons l'engagement d'une cheffe de projets numérique (poste rattaché au secrétariat général comme le poste de délégué au développement technologique).

La recherche de financements externes dans le domaine du développement technologique, notamment auprès de la Confédération, est largement utilisée. A titre d'exemple, citons l'application citoyenne pour les habitant-e-s, dont le développement et pourrait être cofinancé par le programme E-government de la Confédération. Cette application, comme les autres outils à développer dans le cadre de la smart city, va également être proposée aux communes de la Région Neuchâtel Littoral. L'investissement initial prévu pour l'application citoyenne est de l'ordre de 27'000 francs et le fonctionnement annuel de 15'000 francs. L'outil choisi est Decidim (« nous décidons » en catalan), application open source, conçue comme une communauté où chacun partage ses développements avec le reste de la communauté. Actuellement, l'hébergement est en Suisse chez Infomaniak, mais pourrait être déplacé dans une entreprise neuchâteloise. L'intégrateur de cette solution est basé à Genève.

Notons encore que dans l'analyse systématique des co-financements possibles pour les grands projets, le dicastère a décidé de postuler à un programme de l'OFEN pour le projet AVINCIS.

Enfin, parmi les prochains objectifs, la création d'indicateurs pour mesurer la réussite des projets fait partie des priorités.

Sécurité

Un vaste exercice de recherche d'économie a été mené au SPS qui présente un budget 2024 égal au budget 2023, malgré une hausse des charges de personnel de quelques 700'000.- francs.

Il n'y a aucune diminution des prestations et ces économies sont réalisées grâce à un gros effort de précision dans les montants annoncés et de rationalisation. En contrepartie, cela signifie que tout besoin non budgété devra faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

L'augmentation des charges de personnel est due à :

- L'indexation à l'IPC et l'octroi de l'échelon
- L'augmentation de 3 EPT pour les sapeurs-pompiers et 3 EPT pour les ambulanciers due à la mise en œuvre de l'article 59 al. 6 du statut du personnel communal décidé par le Conseil général

151.01 Domaine administratif

Les comptes de l'entité de gestion (EG) Prévention (151.05) ont été regroupés au sein de l'entité de gestion Domaine administratif (151.01) :

- Cela fait un paquet global des missions communales administratives (non uniformé)
- L'EG prévention était si petite que la maladie d'un collaborateur ou l'achat ou non d'un appareil modifiait les comptes de manière importante bien que peu significative
- Le regroupement donne plus de souplesse pour le remplacement de personnel entre tous les acteurs du domaine administratif

Une diminution de 0,8 EPT par une répartition différente des missions suite à la fermeture du central Police est à signaler. Dans le cadre de la fusion, la volonté de centraliser au SEPOQUA les prestations et guichets a engendré une baisse d'activité de l'ancienne centrale police avec des baisses successives de personnel.

A la question d'un commissaire relative aux frais de réception en augmentation (passant de CHF 16'000.- au BU23 à CHF 36'000.- au BU24), il est précisé que les charges du repas de fin d'année de tous le service sont regroupées au domaine administratif. Le rapport annuel est également budgété pour 8'000 francs. Ce rapport auquel sont invitées de toutes les communes du littoral dans le cadre du SSCL est un rassemblement important dans l'optique d'une vision politique régionale et de l'implication des sapeurs-pompiers volontaires du littoral. En 2024, la promotion de l'Académie latine des sapeurs-pompiers (ALSP) a lieu à Neuchâtel pour la remise des brevets de sapeurs-pompiers professionnels (12'000 francs budgétés pour cet événement). Cet événement a lieu alternativement dans toute la Suisse romande. Ainsi lors des prochains exercices, ce poste de dépenses devrait revenir au niveau du BU23.

41200.00 Revenu de concession

Horizon est le nouveau concessionnaire de la Ville pour la concession d'affichage public. Suite à un recours de SGA, la commune est dans l'impossibilité de signer un contrat de longue durée avec le nouveau prestataire. Cette incertitude quant à la longue durée du contrat a un impact à la baisse sur le prix facturé au prestataire (concession).

151.02 et 151.03 Logistique et ports

31700.01 Frais de repas

L'ensemble des repas de la fête des vendanges de tout le SPS qui étaient précédemment facturés dans chaque entité de gestion sont à présent

réunis à l'office logistique, de même que tous les achats de meubles du service.

Dans la mesure où ce regroupement de dépenses dans une rubrique unique se produit à divers endroits du budget DTASFRH, un commissaire propose de mieux expliquer les transferts de montants d'une entité de gestion à une autre, une première lecture pouvant conclure à une hausse des charges alors que tel n'est en réalité pas le cas.

Un transfert de 0,5 d'EPT de la logistique aux Ports a été opéré, car la remise en état des infrastructures portuaires représente un énorme travail et cette nouvelle répartition est plus fidèle à la réalité des activités et des coûts.

Aux ports, des investissements sont nécessaires pour répondre aux mises aux normes électricité et en lien avec la protection contre les crues.

Un commissaire évoque les difficultés au port du Nid-du-Crô entre parking, bande cyclable, activités portuaires, restaurant, etc. Sur l'évolution future de la situation dans cette zone, des discussions sont en cours entre les services compétents. Actuellement, le régime de circulation constitue la moins mauvaise solution après consultation du BPA sur le partage de l'espace entre piéton-ne-s, cycles et véhicules motorisés.

Le financement spécial ports est lié au domaine autoporteur. Au budget 2024, il est prévu de ponctionner de 143'000 à ce fonds. Dans l'avenir le fonctionnement pourra potentiellement être changé d'autoporteur à bénéficiaire.

Un projet de nouveau règlement des ports est actuellement en discussion au Conseil communal.

151.04 Sécurité publique

Un commissaire demande des informations sur les patrouilles mixtes entre commune et canton. Des actions communes sont menées régulièrement, ce qui motive nos agent-e-s, la collaboration étant excellente avec police neuchâteloise (PONE). On constate un bon soutien de PONE dans les actions liées à la sécurité en Ville.

La communication des interventions d'urgence est faite par PONE, ce qui fonctionne bien, les autorités politiques ayant confiance dans le SPS.

31300.01 Prestations de service pour tiers

Les auxiliaires de circulation ou de stationnement utilisés ponctuellement étaient précédemment dans prestations de tiers et sont passés dans la rubrique salaires (groupe 30) au budget 2024.

151.06 Région de défense incendie du littoral

Une question est posée sur la collaboration entre les pompiers professionnels et les pompiers volontaires. Si la situation est plutôt apaisée, on constate toutefois que les volontaires du littoral ont parfois tendance à remonter des problématiques auprès de leurs conseillers communaux. Un exemple récent concerne les échelles mobiles qui ne seront pas renouvelées, l'ECAP n'acceptant pas de subventionner ce matériel considérant qu'elles ne sont pas nécessaires. La motivation des troupes est favorisée dans les missions en collaboration avec les professionnels.

Lors de la tempête de La Chaux-de-Fonds, une forte implication du personnel du SPS est à signaler, notamment du GRIMP, de la sécurité publique, mais aussi des autres services de la Ville comme les arboristes-grimpeurs, la gérance, etc.

151.07 Brigade sanitaire

L'excédent de charges global est lié à la mutualisation des charges excédentaires (la facturation des interventions de l'ordre de 900 francs par sortie ne couvrant pas l'ensemble des coûts de l'ordre de 1'500 francs, incluant notamment la disponibilité).

Finances

Introduction

Globalement, on constate une augmentation de la dette et des intérêts de la dette même si, dans les renouvellements récents, il y a parfois des baisses de taux.

Des bonnes nouvelles sont à signaler sur les revenus fiscaux ; impôt personnes physiques, foncier et personnes morales sont en hausse. Concernant les personnes morales, on voit proportionnellement une plus grande augmentation de ce qu'on reçoit du pot commun que de nos impôts propres. Ceci est dû au plafonnement de l'impôt des personnes

morales décidé par le Grand Conseil qui touche les communes de Boudry et Neuchâtel ainsi qu'aux augmentations des recettes de l'impôt des personnes morales dans d'autres communes.

Gestion financière

Une hausse rapide des taux directeurs en 2022 aux Etats-Unis et dans l'Union européenne a eu lieu avec une dizaine d'augmentations successives. Avec de grandes variations de taux, le service des finances a cherché à limiter les renouvellements à long terme et utilisant du court terme pour analyser l'évolution des taux de mois en mois.

Le service des finances vise également à lisser les montants à renouveler par année.

La dette à long terme augmente. En 2024, 28 millions arrivent à échéance et devront être renouvelés, ce qui est relativement peu et plutôt bienvenu vu que les taux sont hauts et pourraient baisser en 2025-2026.

Structure de la dette

Le taux moyen se redresse gentiment. En 2021, il se situait à 0,74 % (taux le plus bas constaté). En résumé, on estime la dette à long terme à env. 480 mios fin 2024 à un taux moyen d'1.02 % (si tous les investissements inscrits au budget sont réalisés).

Pour rappel, durant les dernières années les taux à court terme étaient moins élevés que les taux plus longs, ce qui est une situation normale par contre les taux négatifs ne l'étaient pas.

On constate que les taux à long terme augmentent légèrement, mais dans une mesure raisonnable. Lorsque les taux étaient très bas, la Ville avait conclu des emprunts sur du très long terme (jusqu'à 15 ans). Avec des taux à long terme moins favorables, on abaisse la durée moyenne (7 ans en 2021 et env. 5,5 ans actuellement).

A la lecture des indicateurs MCH2, on voit que la dette à long terme monte peu entre 2023 et 2024. C'est notamment dû à la limitation des investissements votée par le Conseil général en 2022 et à l'impossibilité matérielle de tous les réaliser durant l'exercice comptable.

Le responsable du dicastère rappelle qu'il va être difficile de réaliser les investissements nécessaires dans les différents domaines financièrement et humainement ainsi qu'en raison de probables problèmes de capacité des fournisseurs. Toutes les communes et cantons voudront assainir leurs

bâtiments en même temps. Des questions de faisabilité se posent. De plus, la volonté d'avoir du CAD en ville impacte la planification des investissements futurs. Globalement les besoins futurs d'investissement sont très importants ce qui constitue un énorme défi à l'avenir.

103.02 Impôts

Principe de base personnes physiques

Impôt sur le revenu

Estimation au 31 décembre 2023 du montant de l'année en cours, soit de la taxation 2022 et des tranches 2023 facturées.

Utilisation des tableaux de bords mensuels. Ces éléments permettent d'estimer le taux d'augmentation de l'impôt qui sera appliqué à la taxation 2022 et aux tranches 2023.

Estimation au 31 décembre 2024 du montant de l'année suivante, soit de la taxation 2023 et des tranches 2024 facturées.

Evolution revenu +2,5 % (yc l'effet de l'augmentation de la population). Application d'un facteur de 1,4 (progression à froid) à l'évolution de la matière imposable totale pour obtenir l'évolution de la taxation 2023 soit 3,5%. La moitié de cette évolution est prise en compte pour estimer les tranches facturées 2024.

Au budget 2024, les revenus des personnes physiques sont de 103 millions de francs.

Impôt sur la fortune

L'analyse de l'évolution des indices LPP de Pictet (LPP40 et LPP25) de l'année en cours (2023) permet, grâce à une excellente corrélation avec l'évolution de l'impôt sur la fortune, de déterminer le niveau de l'impôt sur la fortune de l'année suivante (2024). Utilisation des tableaux de bords mensuels par année de taxation.

Principe de base personnes morales

Impôt sur le bénéfice et le capital

Suivi de l'évolution des taxations 2022 et des modifications de tranches 2023 des 31 plus grosses personnes morales. Cet échantillon représente près de 90% de l'impôt sur le bénéfice. Cependant, la part de cet impôt

restant dans nos caisses n'est plus que de 50,25% (67% de 75%). La répartition des impôts est de 125 / 75 entre le canton et les communes et de 67 / 33 entre communes en fonction du siège des sociétés et du nombre d'emplois.

Concernant la fiscalité 2023, les indicateurs actuels montrent que les prévisions sont globalement justes avec une répartition légèrement différente entre PP et PM.

Au budget 2024, le montant d'impôt des PM budgété est le montant maximal prévu avec écrêtage (max. 15 % de plus que les montants 2022).

Le dossier de l'impôt sur les personnes morales est actuellement discuté en CDC Fineco où de gros travaux sont menés en collaboration entre les villes de la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et le président de l'ACN.

Pour rappel, dans la péréquation horizontale, la Ville de Neuchâtel verse env. 86 % des montants à disposition. La Ville est également un gros contributeur au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales.

Quant à l'impôt foncier PP et PM, il progresse à un peu plus de 7 millions au budget 2024.

Un commissaire demande des précisions sur la répartition fiscale de 125 / 75 entre Etat et communes. Le montant de l'impôt des personnes morales est réparti selon une clé de 200. A la base la répartition était de 100 / 100, puis au fil des évolutions successives, la part de l'Etat a augmenté jusqu'à la situation actuelle de 125 / 75. Ensuite, entre les communes la répartition est de 67/33. Ainsi, au final, notre commune ne touche que 50.25% de l'impôt total des personnes morale sises sur son territoire

Sur le dividende de l'entreprise Ello, il est précisé que le dividende doit être mis en perspective par rapport à la valeur de l'action. Un dividende fixé à zéro francs en 2024 (dividende de l'année 2023) et 1,9 millions de francs de revalorisation liée à l'augmentation de l'action sont à comparer avec les années précédentes où la commune avait 2 millions de francs de dividende, donc la situation est globalement équivalente du point de vue de la Ville. La valeur de l'action est calculée par une estimation de l'évolution de la valeur des fonds propres de l'entreprise à fin 2023. Il est précisé qu'un dividende à zéro ne signifie pas que l'entreprise se porte mal mais simplement qu'elle privilégie, par exemple, de gros investissements en lieu et place de la rémunération de son capital-actions.

40000.00 Impôts s/revenus, PP- année fiscale

Les 4 millions supplémentaire d'impôt à la source sont dus à un changement de mode de taxation qui passe certains montants de la rubrique 40020.00 à la 40000.00.

Un commissaire remarque que les entreprises publiques telles que Viteos sont des structures juridiques intéressantes pour les dividendes mais qui restent moins transparentes que les collectivités publiques.

Ressources humaines

Un commissaire demande un point de situation concernant les inquiétudes du SSP qui existaient relativement aux heures de nuit et du week-end.

Premièrement, la situation est différente dans chaque service comme le SPS, les musées, le service des sports ou la Case-à-chocs. Pour rappel, l'introduction de la nouvelle règle en 2022 (art. 59 al. 6) par le Conseil général a nécessité un grand travail d'analyse de la situation menant au constat de situations très hétérogènes au sein de l'administration. Par la suite, les travaux ont été menés en bonne harmonie avec la représentation du personnel. Le Conseil communal vient de valider les règles d'application retenues. Comme effet à venir, on constate que l'impact principal est au SPS où l'augmentation de personnel devra être échelonnée dans le temps. La situation dans chaque service est différente. Par exemple au sports, les garde-bains sont tous à 100 % et il n'est pas possible d'augmenter leur taux et dans ces cas, il est parfois difficile et pas forcément souhaitable d'engager du personnel à de très faibles taux.

Pour rappel, la décision du législatif veut que le travail extraordinaire de nuit et du week-end soit rémunéré en argent, le travail ordinaire durant cet horaire en temps. Pour le travail extraordinaire, 25 % (samedis) et 50 % (nuit et dimanche) de compensation sont prévus (pas de changement). Pour le travail ordinaire, des majorations de 10 % samedi, 15 % dimanche et 20 % la nuit sont introduits (nouveau régime).

Les indemnités des différents métiers ont été adaptés à la nouvelle situation (certaines indemnités étant liées au travail de nuit et du week-end) en prenant garde à garantir l'égalité de traitement dans toute la mesure du possible.

En conséquence, avec le travail ordinaire qui est compensé en temps, des baisses d'indemnités ont été décidées.

La question suivante est posée : quels services sont concernés par les inconvénients de service ? Sécurité, voirie avec le travail du week-end, service des sports, culture (notamment musées), Case-à-chocs, parcs et promenades, infrastructures (STEP), chancellerie (votations et élections).

Parmi les mesures déjà prises, un apprenant de plus a commencé sa formation aux pompiers.

Les nouvelles distinctions entre travail ordinaire et extraordinaire ont été inspirées de la loi sur le travail (plus de 24 nuits, respectivement 6 dimanches de travail par année pour considérer du travail ordinaire). Pour les samedis, la même règle que pour le dimanche va être appliquée.

Un commissaire demande s'il y aura des postes supplémentaires ailleurs qu'à la sécurité. Le responsable du dicastère indique que pour le reste de l'administration, l'impact est moindre avec une augmentation prévue de 2,5 EPT environ en tout.

On part d'une situation avec des pratiques très diverses dont l'unification va encore nécessiter du temps.

Un commissaire souhaite connaître l'état de situation des cas RH problématiques suite à la fusion.

Un certain nombre de découvertes comme des collaborateurs sans contrat ou n'apparaissant pas dans les dossiers étaient apparus post fusion. Des adaptations provisoires ont dû être prises, mais à présent tout le personnel est dans une situation conforme au statut.

Les heures supplémentaires sont stables. Par rapport à d'autres collectivités comparables, l'administration communale se situe dans la norme.

30910.00 Frais de recrutement

Les frais de recrutement qui explosent au SRH font suite à une décision du Conseil communal de centraliser les charges du recrutement (annonces, assessment, etc.) qui étaient auparavant réparties dans les services. La remarque formulée dans la rubrique 31700.01 (p. 6) quant à une meilleure lisibilité du regroupement des postes de charges dans une seule rubrique vaut également pour le présent poste.

A la demande relative au coût globale du recrutement, il apparaît que pour 2024, l'ensemble des montants des services ont été rapatriés au sein du SRH et légèrement augmentés au vu des recrutements de chef-fe-s de service à venir.

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le nouveau poste (0.8 EPT) relatif au projet « pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité » interpelle un commissaire qui s'interroge sur sa réelle nécessité dans un contexte d'assainissement des finances et ce d'autant plus que la ville dispose déjà d'un délégué à l'égalité. Il est répondu que la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité fait partie d'un travail mené en collaboration avec le canton et qui implique plusieurs services dont le SRH et le service de la cohésion sociale. Il y a plusieurs volets au projet, la partie RH portant notamment sur les aspects de sensibilisation. Un des objectifs est que l'administration reflète la diversité de la société. Le poste a été provisoirement attribué au SRH, bien qu'il soit à cheval avec l'égalité (dicastère de N. Baur) et la cohésion sociale (dicastère de T. Facchinetti).

A la demande du même commissaire demandant si la ville a été évaluée par un organisme indépendant quant à sa politique salariale qui devrait, selon lui, logiquement être égalitaire, il est précisé que la Ville est certifiée Fair-ON-Pay depuis 2020. La certification sera renouvelée l'année prochaine. L'écart actuel de salaires est très faible et provient de postes pourvus depuis de très longues périodes. A présent, le salaire est fixé à l'aide d'une évaluation de fonction et la proposition salariale est menée de façon systématique et en suivant une méthode bien déterminée. Entre 20 et 30 réévaluations de fonctions sont effectuées chaque année depuis la fusion.

Concernant les recrutements, des difficultés existent particulièrement dans les fonctions de cadres et de spécialistes, le marché étant tendu (conjoncture) et les salaires étant plus élevés dans le privé et dans les cantons de Vaud et Genève. Aux questions portant sur la relève à l'interne, mention est faite du cas du chef du service des finances par exemple, pour lequel il n'y a eu aucune postulation à l'interne.

Un commissaire demande si un tuilage est possible pour les postes stratégiques. La réponse est oui, au besoin jusqu'à 6 mois dans certains cas.

Finalement, les membres de la sous-commission III demandent à disposer des conclusions du rapport Fair-ON-Pay et remercient les collaboratrices et collaborateurs des services concernés et le responsable du dicastère pour la qualité des informations reçues, leur engagement et les résultats obtenus.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Famille, formation, santé et sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Monsieur Flavio Principi (rapporteur), s'est réunie le 9 novembre 2023 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner le budget 2024. La sous-commission a étudié le budget du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports. Ont également participé à cette séance: M. Pierre Geissbühler, secrétaire général et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén (par skype); pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service, pour le Service de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle et Mme Brigitte Brun déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général, ainsi que les représentant-e-s des services pour les explications fournies ainsi que les réponses claires et complètes aux questions posées.

Remarques générales

Le budget 2024 reste largement dans la continuité du budget 2023. L'inflation et la compensation salariale du renchérissement marquent de manière significative les états financiers, notamment les postes avec forte prévalence de charges de personnel comme le Service de la famille (+ 470'000 de charge de personnel supplémentaire (inflation+échelon)) ou l'éorén (+ 1,24 mio à charge de la commune par rapport au B23).

L'introduction de MAE, la vente de Cité-Joie et l'aboutissement des négociations avec le Canton dans le domaine de la santé sexuelle sont parmi les éléments à souligner de ce budget 2024.

Famille, formation, santé et sports

Secrétariat général

156.00 Secrétariat général FFSS

La variation des charges de personnel est le fruit du transfert total dès septembre 2022 de la coordinatrice de projet au secrétariat général. Auparavant elle partageait son taux à 80% au FFSS et 20% au service du développement durable.

132.01 Formation et égalité

Cette entité, a été déplacée au secrétariat général. Cependant, il n'a pas (encore) été possible de modifier son numéro et donc son positionnement dans la présentation des comptes. Elle figure donc malheureusement avant le secrétariat général.

Le processus de recrutement d'une nouvelle personne, avec une fonction redéfinie de « délégué-e aux écoles » a abouti. La nouvelle titulaire débutera au 1er janvier 2024 avec le même pourcentage de travail. Les aspects « égalité » seront désormais centrés sur les actions en lien avec la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, portées en collaboration avec le SRH et le Service de la cohésion sociale. Une clarification des rôles interviendra prochainement.

Au niveau des investissements, le projet de rénovation et extension du collège des Parcs se poursuit toujours dans les temps et le budget.

Le budget 2024 de l'éorén est commenté par M. Bourqui qui met en exergue les éléments financiers, avec notamment l'inflation et la compensation du renchérissement, particulièrement important lorsque les charges salariales représentent plus de 80% des charges totales. L'augmentation des taux d'intérêt impacte les emprunts propres de l'éorén, mais aussi le montant des dédommagements versés aux communes pour les investissements communaux en matière de bâtiments scolaires. Il rappelle à ce titre que ce sont près de 100 millions d'investissements qui sont planifiés d'ici 2028.

Il précise aussi que ces investissements doivent notamment répondre au défi démographique : la mise à jour de l'étude Microgis, conclut à une augmentation de 300 élèves d'ici 2030 et 700 élèves d'ici 2040.

Ensuite, la discussion est portée sur les niveaux éducatifs, inclusifs et pédagogiques de l'école et des moyens alloués.

Les aspects d'inclusion n'engendrent pratiquement aucun « délestage » des institutions spécialisées vers l'école. Ce sont donc les besoins éducatifs qui sont toujours davantage nécessaires pour garantir un cadre d'apprentissage. Ces moyens et ressources supplémentaires pour les aspects éducatifs prennent passablement de place par rapport au travail pédagogique. A ce titre, le développement par incrémentation, à savoir ajouter de nouveaux moyens d'enseignement sans retrait d'autres éléments, contribuent à la détérioration des conditions de travail des enseignant-e-s. La frontière floue entre pédagogie et éducation renforce également la nécessité de revoir le financement des mesures, qui, pour rappel, sont entièrement à charge des communes pour les aspects éducatifs et subventionnés à hauteur de 45% pour le traitement des enseignant-e-s. A noter également qu'une étude de l'OCDE met en exergue qu'en comparaison internationale, les moyens financiers déployés par la Suisse en matière d'éducation sont importants par rapport aux résultats obtenus (études PISA).

Ainsi, dans l'esprit également des « assises de l'éducation » lancées par le département cantonal, une meilleure mutualisation et coordination des ressources, voire une refonte du système actuel, trop en silo, semblent pertinentes.

L'évolution du taux d'absentéisme est toujours préoccupante, signe des difficultés rencontrées.

La question de la perception du projet MAE au sein de l'éorén est posée. L'excellente collaboration avec les directions concernées est soulignée et le constat établit que certaines communes, bien que n'ayant pas candidaté pour le projet pilote, investissent malgré tout dans des structures compatibles avec MAE. Même si des réticences sont parfois exprimées, le mouvement général est perçu très positivement.

31300.01 Prestations de services de tiers

Depuis la rentrée d'octobre 2023, des bus supplémentaires hors horaire TransN ont été organisés pour le transport des élèves du collège de Beauregard en direction de l'Avenue des Alpes-Verger-Rond. En effet, le nombre d'élèves en provenance de cette zone est significativement plus important que lors de la rentrée précédente. Cette charge s'éteindra à la rentrée scolaire 2025, lorsque ces élèves pourront réintégrer le collège des Parcs.

Service de la famille

Le service de la famille a poursuivi, dans le prolongement des actions REMO son travail de gestion et mutualisation des charges afin, notamment, de pouvoir compenser les effets de l'inflation.

Le projet pilote MAE a été accepté par le Conseil général. L'impact sur le budget est matérialisé par une charge supplémentaire de 251'500 francs de prestations de service de tiers à l'office de l'accueil parascolaire. Ce montant représente la charge totale nette supplémentaire à charge de la Ville. Le travail de ventilation de ce surcoût dans la dizaine de natures comptables touchées n'a pas été jugé possible à ce stade. Il le sera au budget 2025. Pour rappel, MAE présente une charge annuelle de fonctionnement de 3.4 millions de francs. Les parents financeront environ 1 millions de francs, le Canton (fonds et participation MAE) environ 850'000 francs. Le solde à charge de la Ville se monte ainsi à 1.45 millions (déficit des structures et subvention communale). De ce montant, environ 1 million est aujourd'hui déjà inclus dans le budget la Ville (coûts nets actuels du Domino et du Cerf-Volant). Le surcoût annuel se monte donc à environ 450'000 francs. Pour l'année 2024, ce sont 5/12 de ce montant qui sont pris en considération pour la période août-décembre, auquel s'ajoute la rémunération des Chef-f-es de projet qui sont eux, budgétés sur l'entier de l'année, pour un total de 251'500 francs.

Un projet de réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3) est en cours. Le projet a été présenté dans le cadre de la Conférence des directions communales des structures d'accueil. Cette réforme prévoit à la fois des mesures pour améliorer le système (taux d'encadrement, temps de travail reconnu hors enfants, grille salariale de référence) et des mesures de financement (augmentation de la charge facturée aux parents, participation supplémentaire du fonds). L'ensemble de la réforme est chiffré à environ 1 million de francs pour la commune de Neuchâtel. Outre le montant supplémentaire, deux éléments ne semblent pas acceptables en l'état pour le Service, à savoir une entrée en vigueur du dispositif en août 2024 déjà, mais surtout le retrait d'un subventionnement cantonale pour les années scolaires 7-8 (10-12 ans). En effet, la réforme propose de laisser aux communes le libre choix d'organiser ou non un accueil pour les années 7-8, mais hors du cadre et donc du financement LAE. La Ville de Neuchâtel a insisté pour qu'une véritable consultation soit menée auprès des communes, puisque c'est elles qui financent largement le dispositif.

131.01 Administration

36 Charges de transfert

La question du traitement des subventions et de leurs critères d'attribution est soulevée. Il est précisé que chaque subvention doit faire l'objet d'une demande formelle et que les comptes et budgets des entités subventionnées sont évalués chaque année. Au surplus, la réponse à un besoin de la population est un des critères (évalué selon le nombre de bénéficiaires issus de la commune).

Une vue d'ensemble des subventions, catégorisées par la nature de la base légale (droit supérieur, décision du CG, décision du CC) a été effectuée dans le cadre de REMO afin d'identifier les marges de manœuvres.

Enfin, conformément aux directives budgétaires, l'application d'une réduction de 5% des subventions a été effectuée, lorsque cela était possible dans les subventions versées par le dicastère.

131.02 Contributions aux crèches

Pas de remarques particulières.

131.03 Accueil préscolaire

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

La question des notifications de hausse de loyer a été posée. D'une manière générale, la majorité des baux sont restés stables. Bien entendu, certaines hausses et augmentations des acomptes de charges ont été notifiées, mais sans systématique.

131.04 Accueil parascolaire

31300.01 Prestations de services de tiers

L'impact de MAE est identifié dans cette nature. Il représente uniquement le surcoût total pour la période août-décembre 2024.

159.00 Cuisine communale

Pas de remarques particulières.

Service des sports

Le Service des sports poursuit également ses optimisations. Il est rappelé que le déficit du service a baissé de plus de 2 millions en dix ans.

La question énergétique est très importante pour les infrastructures sportives. Le budget 2024 est naturellement impacté par la variation des prix de l'énergie. Le Service applique les directives du service des finances, mais connaît des particularités. On mentionnera notamment la mise en place du système de freecooling du chauffage à distance de la Maladière, qui permet de réduire depuis octobre 2022 le coût, alors que le Nid-du-Crô en parallèle subit l'augmentation du prix du gaz.

Pour rappel, dans le contexte de l'hiver 2022 avec un risque de pénurie de gaz, la décision avait été prise de réduire la température des bassins intérieurs de 2°C. Aujourd'hui, le risque de pénurie étant à ce jour écarté, il a été décidé de remonter la température à 27°C au vu des demandes des nageurs et nageuses, notamment des enfants. Une proposition visant à adapter la température des bassins selon la saison (27°C d'octobre à mars et 25°C d'avril à septembre) est en cours. L'assainissement complet du site est prioritaire dans le cadre du programme d'assainissement énergétique. Cependant, la réfection de la pataugeoire, faisable à court terme, permettrait de compenser l'absence du toboggan (la différence du nombre d'entrées entre l'été 2022 et 2023 est une baisse de l'ordre de 20%. Attention toutefois, la météo est également un élément central impactant la fréquentation, et l'année 2022 a été particulièrement ensoleillée durant la période estivale)

Le chef du Service informe que la validation prochaine du Concept cantonal des sports est discutée. La nécessité d'une coordination et d'un financement cantonal fort en matière d'infrastructures sportives est soulignée, de même que des clarifications sur la vision cantonale des centres de compétences. Le contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport » avec un fond cantonal pour le financement des infrastructures sportives d'importance cantonale semble très faible au vu des enjeux en la matière. Pour la Ville notamment, la question de la réalisation d'une salle triple est prioritaire et fait l'objet actuellement d'analyse.

Enfin, la question de la relation avec les clubs est évoquée. D'une manière générale, le Service fait face à des demandes multiples, parfois de clubs extra-communaux pour l'utilisation des infrastructures, qui sont en nombre insuffisant. Cela génère obligatoirement une certaine frustration. Par ailleurs, les exigences des fédérations sportives sont régulièrement hors des moyens financiers des communes, qui doivent assumer seules le

financement et l'entretien de ces infrastructures. Il est suggéré qu'une enquête de satisfaction portant non seulement sur les besoins mais également sur la qualité des relations soit menée auprès des clubs et associations du territoire communal.

141.00 Administration

Pas de remarques particulières.

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

La fin des cours d'accoutumance à l'eau (enfants de moins de 6 ans) est due à la difficulté de trouver des moniteurs-trices et à la réticence du RHNe de louer ses infrastructures (piscines de Landeyeux). En effet, depuis la pandémie, RHNe ne loue plus à des tiers ses infrastructures, notamment pour protéger ses patient-e-s.

142.02 Promotion et manifestations

Pas de remarques particulières.

143.01 Terrains et salles de sports

Pas de remarques particulières.

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

La vente du domaine est prévue au 1er janvier 2024. A noter que certaines charges (impôts notamment) qui impacteront les comptes 2024 ne figurent pas au budget.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

Pas de remarques particulières.

143.04 Complexe de la Maladière

44800.00 Loyers des biens-fonds loués

La Ville et les écoles supérieures se partagent les coûts d'utilisation du complexe de la Maladière (Riveraine, Maladière). En 2022, le nombre d'heures d'utilisation a augmenté, notamment au profit des clubs. Dès lors, le coût de l'heure d'utilisation a été réduit. Le montant encaissé sous 44800.00 correspond ainsi à un nombre d'heures relativement stable

d'utilisation des salles par les écoles supérieures facturées à un coût moindre. Cette nouvelle situation n'avait pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget 2023, elle est dès lors corrigée.

143.05 Stade de la Maladière

Il est rappelé que la Ville s'est engagée en 2007 à louer le Lobby bar. Il n'est cependant pas possible de le sous-louer pour un montant équivalent. L'engagement a été pris pour une durée de 30 ans.

143.06 Stands de tir

Pas de commentaire particulier.

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Pas de commentaire particulier.

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Pas de commentaire particulier (voir commentaire général).

145.00 Patinoires

Pas de commentaire particulier.

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

Un contrat de prestation a (enfin) pu être conclu avec le Canton. La répartition des missions et le financement de ces dernières ont pu être finalisés. C'est ainsi environ 55'000.- supplémentaires par an qui seront financés par le Canton. La Ville s'est également réservé le droit de poursuivre les négociations avec les autres communes utilisatrices, sachant que 60% de la clientèle provient de l'extérieur de la commune. D'éventuelles recettes supplémentaires ne modifieront toutefois pas la participation cantonale.

Les projets positifs sont nombreux, à l'instar de la pose de distributeurs de protections menstruelles dans les bâtiments publics et une campagne de lutte contre le tabou des règles.

Les conférences et projets en lien avec la contraception masculine ont également connu un large succès.

La collaboration avec RHNe a été relancée depuis le mois de septembre 2023 sur une base formalisée (IVG et post-partum).

Les Conseillères sont par contre préoccupées par l'augmentation des cas de violences sexuelles dévoilés. L'attention portée lors des consultations, souvent pour d'autres motifs, et une formation accrue de l'équipe permettent de mieux identifier les situations. La relation avec le SAVI (service d'aide aux victimes) pour le suivi est excellente, mais le délai de prise en charge reste parfois long. Un monitoring plus fin de cette problématique est mis en place.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Ce montant correspond à la dotation supplémentaire octroyée par le Conseil général au budget 2022. Il sert ainsi à fournir un accès à la contraception ou à une interruption de grossesse aux personnes de condition modeste et/ou vulnérables. Pour 2023, ce sont à ce jour 74 personnes qui ont pu être soutenues par le Centre.

109.02 Centre d'orthophonie

Le budget 2024 intègre notamment 0.5 EPT qui avait été gelé depuis 2022. Il est relevé que la charge salariale est compensée par des recettes supplémentaires. L'objectif est de pouvoir développer une permanence à Peseux pour répondre à la demande locale. Actuellement, des orthophonistes privées utilisent des locaux dans les collèges de Peseux et Corcelles-Cormondrèche.

Le temps d'attente pour un bilan est de 8-9 mois, et de 5 mois pour un traitement.

Le travail en groupe d'enfants permet d'obtenir de bons résultats notamment dans les domaines des compétences de communication sociale, d'attention et d'utilisation des outils de compensation.

La mise en place de séance d'orientation-conseil après le signalement, permettant de donner des conseils pratiques aux parents en attendant la prise en charge est à l'étude.

Des séances de prévention pour les parents sont organisées auprès de Recif et l'Eper. Des contacts avec Caritas sont en cours pour la mise en œuvre d'un projet du même type.

La mise en place d'une GED métier en collaboration avec les centres du Locle et de la Chaux-de-Fonds sera réalisée en 2025.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

L'accompagnement des personnes âgées est clairement identifié comme un domaine dans lequel les communes ont un rôle prépondérant à jouer, notamment par la coordination des actions des différents partenaires.

Le congé sabbatique partiel de la déléguée lui a permis de se centrer sur les aspects stratégiques de sa mission. A ce titre, un rapport de politique vieillesse est en cours de rédaction.

La coordinatrice de projet a ainsi pu assurer la tenue des différentes actions du services (cours mobilité, alimentation, smartphone, etc.). Chacun de ces cours est l'occasion d'informer sur les offres proposées par les différentes structures.

Le développement des cafés-rencontre et du tissu social des personnes âgées est au cœur des prochains développements de l'office. La question d'une formation autour des dangers « cyber » est soulevée. Ce point est traité dans les « cyber-thé » du SEMO, mais pourrait être proposé dans le cadre de l'université du 3ème âge par exemple.

Le plan canicule 2023 a été un grand succès tant pour les bénéficiaires, qui ont souvent manifesté leur gratitude pour cette action, que pour le personnel de la commune, volontaire, qui y a trouvé une action particulièrement positive et le développement d'un esprit d'équipe très apprécié. Le dispositif sera reconduit (avec quelques adaptations pour faciliter la participation du personnel) et le Canton s'intéresse à ce projet pour un éventuel déploiement cantonal.

36360.00 Subventions aux org. privées à but non lucratif

La baisse de 5'000 francs est la conséquence de mesures d'économie (-4'000 sur les subventions « ponctuelles » et 1'000 francs de réduction sur d'autres subventions accordées).

Rapport de la sous-commission financière V

(Culture, intégration et cohésion sociale)

La sous-commission financière V, composée de Mme Johanna Lott Fischer (rapporteuse), de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de M. Benoît Zumsteg, s'est réunie le 21 novembre 2023 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, chef du Dicastère culture, intégration et cohésion sociale pour examiner le budget 2024.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : Mme Gaëlle Métrailler (Culture), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), M. Thierry Chatelain (BPU), Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Yann Laville et M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Sylvain Ghirardi (Cohésion sociale), M. Frédéric Richter (Action sociale) et M. Baptiste Hunkeler (Secrétariat général).

Les commissaires remercient le conseiller communal et les chefs de service du dicastère CICS pour leurs présentations et disponibilité à répondre à toutes les questions.

Remarques générales

Il s'agit du dernier budget de la législature post-fusion. Budget de consolidation, il permet en même temps de répondre aux défis auxquels la Ville doit faire face, en phase avec le programme de législature qui découle des travaux de la fusion. Ce budget répond de plus aux différentes demandes et décisions du Conseil général.

Pour le Dicastère CICS, il s'agit d'un budget dans la continuité. Certaines mesures ont cependant dû être prises pour permettre un autofinancement suffisant pour l'ensemble de la Ville. Il s'agit en particulier des mesures suivantes :

- Limitation des biens, services et marchandises au niveau de 2022, malgré une année 2022 impactée par l'épidémie de covid-19 ;
- Estimation à la baisse de la facture sociale ;
- Diminution de la subvention communale au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel – SITRN (Passage) ;
- Diminution de l'équivalent d'un EPT sur l'ensemble des EPT.

Suivi des EPT

Entre 2023 et 2024, les EPT du Dicastère (contrats fixes, sans stagiaires et apprenti-e-s) sont stables, avec 142.31 EPT au budget 2023 et 141.09 EPT au budget 2024.

Secrétariat général CICS

Le budget du Secrétariat général est stable. Dans le groupe 31 – BSM, le Secrétariat général a effectué des économies par rapport aux comptes 2022 d'env. 84'000 francs. Il s'agit d'un cumul de petites économies, ainsi que de l'acceptation par le Conseil communal en début d'année 2023 d'un crédit d'investissement pour le projet de la Tour du Fantastique, qui figure désormais dans le plan financier (p. 165). Les charges inhérentes au projet sont dès lors prises dans le crédit d'investissement et ne figurent plus dans le compte de résultats. Le projet étant financé à hauteur de 50% par la NPR (Nouvelle politique régionale ; aides financières pour projets novateurs), les revenus y relatifs seront aussi intégrés au crédit d'investissement et ne figureront plus dans le compte de résultats. Il n'y a dès lors plus de revenu de transfert (groupe 46), qui correspondait au versement de la subvention NPR par le Canton.

L'année 2024 sera une année charnière pour le projet de la Tour du Fantastique qui permettra de définir le contenu des prisons et de lancer les travaux de rénovation. Au sein du Secrétariat général, l'équipe du projet est constituée du secrétaire général, d'un chargé de projet, d'une assistante-conservatrice pour les œuvres de John Howe et de stagiaires. Il s'agit d'un projet phare pour la Ville et la région, qui ancrera durablement Neuchâtel dans l'univers du fantastique. La sous-commission souligne son enthousiasme pour ce projet, qui offre un potentiel important en termes culturel, touristique et de nouvelles technologies.

Concernant le renouvellement de la concession d'affichage, il est rappelé que toutes les concessions avec la SGA ont été résiliées pour la fin de l'année 2022. Le Conseil communal a décidé de l'octroi d'une nouvelle concession en juin 2022. Deux recours ont été déposés contre cette décision, avec effet suspensif. En attendant la décision des autorités judiciaires, une solution transitoire, en conformité avec la décision du Tribunal cantonal, a été trouvée avec la société Horizon en 2023 et couvre plusieurs années.

Le Secrétariat général CICS poursuit son rôle d'appui aux entités du Dicastère en assurant la coordination interne et externe, en particulier avec les services centraux et les autres secrétariats généraux. Plusieurs

projets communs aux musées sont pilotés par la Secrétariat général qui assure également la coordination et la présidence du colloque des musées.

157.00 Secrétariat général CICS

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.04 Cotisations

Suite à la décision du Conseil général de quitter le projet NEXPO en tant que membre dans le cadre du budget 2023, cette mesure a été reconduite en 2024. Suivant l'évolution du projet, cette décision pourra être revue dans les prochaines années.

31051.00 Frais de réception

Cette rubrique inclut les événements de relations publiques (NIFFF ou semaine de l'Europe par exemple).

33 Amortissements

33009.00 Amort. planif., autres immo. corporelles PA

La diminution de cette rubrique (-10'000 francs) est compensée par l'augmentation, dans le même groupe, à l'EG 134.06 – Actions jeunesse. La somme est moins importante (5'000 francs), car la durée d'amortissement a été adaptée.

Service de l'action sociale

Un point de préoccupation constant est le paradoxe entre d'un côté, une bonne situation sur le marché du travail couplée à une bonne situation économique (progression des recettes des personnes morales et des personnes physiques) et de l'autre côté, une précarisation accrue d'une partie de la population (inflation, augmentation des primes LaMal, etc.). Le nombre de passages (ouverture et fermeture de dossiers) à l'action sociale est important, ce qui engendre un travail significatif pour le Service. Le nombre de dossiers d'aide social diminue, mais les dossiers présentent un niveau de complexité toujours plus élevé. Le travail global des assistant-e-s sociaux-ales ne diminue donc pas.

La précarisation est aussi constatée par les organisations qui distribuent de la nourriture. Ces organisations sont débordées, et le Dicastère cherche des solutions avec les acteurs du secteur. Ce constat est partagé

par la Plateforme précarité, dans laquelle le Service est actif. Cette plateforme étudie, de plus, les causes et les solutions au non-recours aux prestations sociales, régulièrement thématiques à la sous-commission.

Un autre sujet de préoccupation pour le Service en 2024 concerne la réforme de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (RS 831.30), qui restreint l'accès aux prestations complémentaires et qui pourrait aboutir sur un transfert de charges à l'aide sociale.

Le durcissement de la Loi fédérale sur les étrangers (2021) reste un sujet de préoccupation pour le Service. Pour rappel, cette réforme restreint les conditions de séjour notamment pour les détenteurs et detentrices de permis C dépendants de l'aide sociale. Une rétrogradation, voire une annulation de leur autorisation de séjour est en jeu. Cela augmente les causes du non-recours aux prestations et engendre même certains départs volontaires de l'aide sociale.

De plus, les demandes de prestations sociales (DPS) sont en nette augmentation en fin d'année 2023.

Suite à différents incidents, la réception du Service a été rénovée et est désormais plus accueillante et sécurisée. Les conditions de travail du personnel communal sont ainsi améliorées, tout comme l'accueil des bénéficiaires ou demandeurs d'informations. Le propriétaire a participé financièrement aux travaux. Une alarme est désormais directement reliée à la police cantonale. Le personnel a de plus été formé pour faire face à des situations de tension.

110.00 Guichet social régional

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

L'augmentation est due à la hausse des loyers avec effet au 1^{er} janvier 2024. Cela inclut les charges.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert (facture sociale) sont produites selon des chiffres fournis par l'Etat, affinés par l'expérience des services de la Ville. L'objectif est d'être au plus proche de la réalité, en prenant en compte les observations du terrain.

Il s'agit de charges d'intensité qui dépendent de nombreuses variables. La rubrique 36110.01 - Subsidés LaMal est particulièrement difficile à évaluer au vu des annonces faites en fin d'année, après le bouclage du budget effectué.

36110.08 - Lutte fraude

L'augmentation constatée provient de la volonté cantonale d'accélérer les enquêtes. En effet, les demandes d'enquêtes transmises à l'Office cantonal des relations et des conditions de travail sont en augmentation, et des moyens supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux demandes.

Service de la cohésion sociale

Suite à la diminution du taux de chômage, l'enveloppe financière octroyée par le Canton pour les mesures d'intégration professionnelle a diminué. Cela se concrétise, par exemple pour le SEMO, par la diminution de places de formation, qui passent de 56 places après la crise Covid à 34 places pour 2024. Un plancher a cependant été établi en accord avec le Canton. Cela démontre que le travail du Service est reconnu. Le Service est de plus prêt à augmenter les places si le chômage venait à augmenter. La variation du nombre de places est absorbée au niveau du personnel par les variations naturelles (départ, diminution du taux de travail, etc.).

134.04 Cohésion sociale

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

La commission d'animation locale de Corcelles-Cormondrèche a été active jusqu'en 2019, puis s'est mise en veille. Conformément à la Convention de fusion, le Conseil général a adopté le 14 novembre 2022 un toilettage du règlement général de commune, qui précise que le Conseil communal nomme les commissions d'animation locale. Celle de Peseux était toujours active et a été formellement nommée, et celle de Corcelles-Cormondrèche a été nommée récemment par le Conseil communal. Dès lors, des jetons de présences sont prévus dans le budget 2024 pour ces commissions.

42 Taxes

Ces recettes sont liées aux activités des commissions d'animation locale susmentionnées et proviennent de leurs activités (fêtes, animations, etc.).

134.06 Actions jeunesse

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

L'augmentation de 54'000 francs est répartie ainsi : 19'400 francs pour l'augmentation de la part au déficit du Noctambus (diminution de la fréquentation) ; 25'000 francs pour l'association du Centre des loisirs (application de la grille salariale de la Ville, et donc des échelons, ainsi qu'augmentation des charges immobilières) ; 9'600 francs pour la Fondation de l'Académie de Meuron (augmentation de l'effectif d'étudiant-e-s domicilié-e-s sur le territoire communal).

134.07 Intégration sociale

Le fonctionnement complet des assemblées citoyennes pour 2024 a un impact sur le budget, en particulier sous la rubrique 31300.01 – Prestations de services de tiers. Il s'agit de l'organisation des séances plénières (au moins deux par an et par quartier) et des séances des bureaux, pour un total d'environ 40'000 francs. En vertu du rapport 22-202 de la Commission des Assemblées citoyennes et des Quartiers du Conseil général, le Service de la cohésion sociale se charge de mettre à disposition les locaux et infrastructures nécessaires aux réunions des bureaux et des assemblées plénières, et il mobilise également les personnes idoines pour accompagner les travaux des assemblées. Il accompagne de plus les groupes chargés de la réalisation des projets citoyens.

134.08 Temple du Bas

31200.03 Gaz

La diminution est possible grâce à la rénovation et à l'assainissement du temple, ainsi qu'à la l'affinage continu des paramétrages du chauffage.

Service de la culture

La transformation et l'assainissement du Collège latin est le projet prioritaire pour le Service, même si cela ne transparait pas directement dans le budget 2024 du Service. Les études sont en cours pour le projet architectural et une demande de crédit de construction au Conseil général est prévu en début d'année 2025. Une recherche de fonds sera de plus lancée en 2024.

133.01 Aides culturelles

31140.00 Achats du patrimoine culturel

Une erreur s'est glissée dans le commentaire. Le budget 2023 prévoit 85'000 francs pour cette rubrique ; 40'000 francs ont été transférés à l'EG 135.00 (et non 50'000 francs tels que cela figure dans le commentaire) et 35'000 francs restent attribués à l'EG 133.01. Une économie de 10'000 francs a donc été effectuée dans l'opération.

36 Charges de transfert

Les subventions régulières et ponctuelles sont stables, ce qui est positif et nécessaire pour un secteur culturel encore fragile suite à la pandémie de Covid-19.

Il est souligné que les actrices et acteurs culturel-le-s sont orienté-e-s dans leurs recherches de soutiens financiers privés ou parapublics. La Ville compte de plus sur la mise en place d'une véritable politique culturelle du Canton, qui ne soutient actuellement que peu les actrices et acteurs culturel-le-s.

Suite au travail du groupe REMO, le Service de la culture souhaite systématiser des conventions de subventionnement pluriannuelles. Ces dernières constituent un outil de pilotage important pour l'encouragement à la culture. En effet, dans un contexte financier difficile pour notre collectivité publique, elles permettent de clarifier les missions des institutions subventionnées et les prestations attendues.

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Cette rubrique constitue la subvention pour la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Pour la BPU, le budget 2024 est stable, ce qui constitue un défi pour une année qui demandera un travail significatif sur les collections en vue du déménagement. Le but est de conserver moins de collections, mais mieux. Ce n'est pas moins de 15 km de rayonnage qu'il s'agira de déménager.

Il est souligné que les collections appartiennent à la Fondation de la BPU, mais qu'en cas de dissolution de la Fondation, elles seraient remises aux fondateurs (Ville et Canton).

Finalement, sur les 2'950'000 de francs de subvention pour la Fondation, un montant important revient à la Ville, par exemple par le versement de loyers pour le Collège latin. De plus, ce montant n'a pas changé depuis

10 ans, alors que les salaires sont indexés et que l'institution subit le renchérissement.

133.02 Théâtre du Passage

36228.00 Subv. compens. charges et synd. intercom.

La subvention communale au SITRN diminue de 50'000 francs. Cette décision a été prise notamment suite au montant additionnel octroyé au syndicat par la péréquation verticale des charges. Le Théâtre n'est pas mis en danger par cette baisse, mais la programmation hors murs sera réduite en conséquence.

Le recrutement de la nouvelle direction au Théâtre du Passage est en cours. Un nouveau modèle sera appliqué, avec un mandat limité dans le temps (5 ans), renouvelable deux fois. Cela correspond à la pratique dans ce type d'institution, au niveau suisse comme au niveau international. De plus, la résidence permanente de la Compagnie du Passage évoluera. Elle sera remplacée par le développement de résidences temporaires, sur la base d'appels à candidatures.

136.00 Médiation culturelle

Un soutien à la médiation culturelle offert par le Canton a été obtenu en septembre 2023 pour deux projets pilotés par l'Office de la médiation culturelle : au Jardin botanique (classe intégrée à la préparation d'une exposition) et au MHNN (binôme entre une classe de Neuchâtel et une du Pérou pour préparer un module de la prochaine exposition). Ce projet montre la volonté du Service de valoriser les cofinancements quand cela est possible.

Musées

Les Musées de la Ville continuent de bénéficier d'une reconnaissance nationale importante, cela a été mis en valeur récemment par la remise au Jardin botanique du prix Museum, l'Académie Suisse des Sciences Naturelles. Cette reconnaissance est confirmée par des soutiens financiers externes importants et des partenariats fréquents pour toutes les institutions muséales de la Ville.

L'année 2024 est marquée, pour les institutions muséales, par le déménagement des collections au Pôle muséal et par la mise en fonctionnement du lieu. Le projet a pris du retard suite à des oppositions et au développement de moisissures. Un assainissement est en cours et

arrive en phase finale. Les principales installations sont en fonction et les rangements mobiles sont en train d'être mis en place. Il est souligné que les mesures d'assainissement sont payées par les assurances du propriétaire.

Le déménagement devrait pouvoir commencer en début d'année 2024. Le climat du Pôle doit être stable durant trois mois pour que les collections les plus fragiles puissent être déménagées ; dès lors, le déménagement commencera par les collections moins fragiles (collection géologique par exemple).

Suite à une question de la sous-commission, il est souligné que l'investissement prévu pour le Pôle (p. 159) au Service du patrimoine bâti devrait être intégralement utilisé d'ici la fin de l'année 2023, et que le reliquat prévu en 2025 (200'000 francs) correspond aux réserves bancaires, qui seront versées à l'entreprise une fois les travaux finalisés.

L'enveloppe quadriennale prévue pour les musées est répartie de la même manière qu'au budget 2023, soit :

- MAHN : 297'000 francs
- MHNN : 240'000 francs
- MEN : 260'000 francs
- JBN : 75'000 francs

A noter que ces montants figurent sous la rubrique 31990.00 – Autres charges d'exploitation.

135.00 Dépôt et production d'expositions

L'entité de gestion 135.00 enregistre une augmentation de charges entre le budget 2023 et le budget 2024 de 1'020'300 francs.

En dehors de l'amortissement du Pôle (augmentation de 205'000 francs), il s'agit de trois augmentations principales dans le groupe 31 – Charges biens, service, autre charges d'exploitation, qui se répartissent ainsi pour un total 746'300 francs :

- Le loyer du Pôle muséal sur une année entière en 2024 ; augmentation de 116'300 francs.
- L'eau, l'électricité et les autres charges ; 346'200 francs.
- Prestations de services de tiers ; 283'800 francs. Il s'agit aussi bien de charges uniques pour l'année 2024 (déménagements et mise en service du Pôle) que de charges pérennes (entretiens). Ainsi, cette

ligne tendra à diminuer dès l'année 2025. Aussi bien le bail du Pôle que les frais de déménagement ont été accordés par le Conseil général (rapport 20-023).

A noter que le déménagement a lieu sur plusieurs mois ; ainsi, les loyers des anciens et des nouveaux locaux se cumulent. Les baux des anciens locaux seront progressivement dénoncés, permettant des économies dans les EG des musées.

L'électricité est estimée par un prestataire externe. Les estimations sont complexes, étant donné que le fonctionnement dépend beaucoup des variations climatiques externes. Il s'agit dès lors d'une estimation prudente.

L'implantation du pôle muséal de conservation selon l'analyse du budget 2024 montre une augmentation des coûts globaux et structurels pour le fonctionnement des musées à moyen terme d'environ 300'000 francs (1'020'300 francs pour l'année 2024, dont il faut déduire pour les années ultérieures 272'000 francs de frais de déménagements, 150'000 francs pour la mise en service du pôle (affinage des réglages pour le climat notamment) et 300'000 francs d'économies de loyer). Toutefois, le bilan financier global de l'opération pourra être établi au bout de quelques années de fonctionnement.

31200.09 : chauffage et charges du contrat de location

Cela inclut les charges liées au bail.

Musée d'art et d'histoire

Suite au départ de la codirectrice en charge des arts plastiques Mme Antonia Nessi au Musée Vincenzo Vela, M. Laurent Langer entrera en fonction le 1^{er} février 2024 pour compléter la codirection. Le Dicastère se réjouit de cette arrivée.

L'année 2024 sera consacrée à la préparation et au déménagement des collections au Pôle muséal. En termes d'expositions, il est prévu de présenter un fleuron du MahN, le legs Yvan et Hélène Amez-Droz, constitué de 69 pièces (Monet, Degas, Sisley ou encore Pissarro). Ce legs, avec le soutien important de la Confédération, a fait l'objet de recherches de provenance et une telle exposition permettra de présenter le résultat de ces recherches. D'autres événements en lien avec les expositions et les collections jalonnent de plus l'année 2024.

Muséum d'histoire naturelle

Les temps forts pour 2024 sont tout d'abord l'exposition *Platéosaure, ceci est un dinosaure* qui vient d'ouvrir et qui sera présentée jusqu'en août 2024, et qui est déjà un succès. S'ensuivra une exposition en décembre 2024, en cours de préparation.

Le déménagement occupera largement les équipes du musée durant l'année. Particularité du MHNN, un container frigorifique sera installé dès janvier 2024 devant l'institution, afin de traiter, par congélation, les collections avant le transfert au Pôle muséal. Cela permet de détruire les potentiels ravageurs.

31200.02 Electricité

L'augmentation est mesurée entre le budget 2023 et le budget 2024, car l'utilisation du container frigorifique avait été initialement prévue pour 2023 déjà.

Musée d'ethnographie

L'exposition *Cargos cults unlimited* ouvrira le 16 décembre 2023 et est prévue jusqu'au 31 décembre 2024. Il n'y a pas d'exposition supplémentaire prévue en 2024, afin de concentrer le travail des équipes sur le déménagement. Il est cependant envisagé de changer une salle de l'exposition permanente.

Jardin botanique

L'exposition *traces de vie* se termine le 3 décembre 2023, ce qui permettra d'effectuer des travaux dans la Villa durant les mois de janvier à mars 2024 et de déménager les bureaux administratifs, actuellement en location à Charles-Knapp 33, au sein de la Villa. Les bureaux se situeront ainsi directement sur le site du Jardin botanique.

Une grande exposition dans le parc est prévue pour avril 2024.

30 Charges de personnel

La diminution des charges de personnel est due à un départ à la retraite, le remplaçant étant en début de carrière.

Conclusion

Les dernières régularisations au niveau de l'organisation après la fusion sont terminées. La fusion a été un accélérateur de changement, amenant un plus grand dynamisme et un meilleur positionnement de la Commune. Des clarifications de l'organisation ainsi que la réattribution de tâches ont eu lieu. La réunion du secteur de l'énergie et du bureau technique, ceci afin de relever les défis imposés par le contexte énergétique actuel, en est un exemple. La mise en place des mesures REMO suit son cours.

L'atteinte des objectifs du plan climat, la hausse des coûts de l'école et les investissements importants à venir représentent des défis majeurs qui demanderont des priorisations soigneuses dans les années à venir.

Les séances des sous-commissions permettent aussi de prendre connaissance ou de rappeler des points de vigilance. Un exemple est la Loi sur l'Accueil des Enfants actuellement en révision, où un soutien cantonal stable voire croissant est primordial, et la coordination avec les communes, principaux acteurs dans le domaine, indispensable.

La bonne lisibilité du budget par rapport aux autres années est saluée par les commissaires.

La commission tient à remercier les secrétaires généraux des dicastères pour leurs contributions précieuses aux rapports des sous-commissions.

Les rapports des sous-commissions ont été approuvés de la manière suivante :

Sous-commission I : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission II : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission III : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission IV : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 1

Sous-commission V : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Les 5 projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Arrêté II : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Arrêté III : Pour 11 / Contre 4 / Abstention 0

Arrêté IV : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Arrêté V : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 28 novembre 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

La présidente,

Le rapporteur,

Julie Courcier Delafontaine

Philipp Niedermann

Projet I

**ARRETE
CONCERNANT LE BUDGET
DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2024**

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2024 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	334'175'600
Revenus d'exploitation	-298'515'500
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>35'660'100</u>
Charges financières	11'782'500
Revenus financiers	-33'197'300
Résultat provenant de financements (2)	<u>-21'414'800</u>
Résultat opérationnel (1+2)	14'245'300
Charges extraordinaires	7'000'000
Revenus extraordinaires	-12'175'000
Résultat extraordinaire (3)	<u>-5'175'000</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>9'070'300</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	64'099'000
Recettes	-14'123'000
Dépenses nettes	<u><u>49'976'000</u></u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	40'729'000
Crédits financés par des taxes	9'247'000
Dépenses nettes	<u><u>49'976'000</u></u>

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE

CONCERNANT LES CREDITS POUR FAIRE FACE A DES IMPREVUS POUR L'EXERCICE 2024

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit budgétaire total de 1'250'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

a) Infrastructures	400'000
b) Patrimoine bâti	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	400'000
Total	<hr/> 1'250'000 <hr/>

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

ARRETE

CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA RESERVE CONJONCTURELLE

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 6 millions de francs est prévu au budget 2024.

Art. 2

Ce montant est calculé en application de l'article 50, alinéa 5 LFinEC.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**ARRETE
CONCERNANT LES DEPENSES PORTEES A L'ACTIF DU PATRIMOINE
ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2024**

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit budgétaire annuel total de 2'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

ARRETE

**CONCERNANT LA DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES
EXERCICES COMPTABLES 2024 ET 2025**

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal sur les finances (RCF), du 7 juin 2021,

Vu le préavis de la Commission financière du 2 novembre 2023,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

En application de l'article 23 LFinEC et de l'article 20 RLFinEC, le Conseil général désigne la société « PricewaterhouseCoopers SA » (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2024 et 2025 de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.